

CAHIER DES CHARGES

De la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
TRIATHLON

NIVEAU :
Moniteur Sportif Initiateur
incluant Moniteur Sportif Animateur

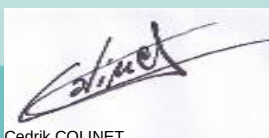
ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Francophone de triathlon

VERSION 3.2 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le 19/06/2026

ADEPS

Opérateur de formation : LF3

De Rijdt Thibault



Cedrik COLINET
Directeur f.f.
Signature simple
23/07/2026 10:28:23

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification	8
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES.....	9
2.1 Moniteur Sportif Initiateur Triathlon (compétences générales).....	10
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Ini).....	13
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur Triathlon »	13
3.2 Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation.....	13
3.3 Informations diverses.....	13
3.4 Durée théorique de la formation	14
3.6 Documents administratifs à fournir par le candidat	15
3.7 Communication des données personnelles	15
3.8 Modalités d'inscription.....	16
3.9 Modalités de paiement en ligne.....	17
3.10 Droit de rétractation – effets de la rétractation	17
3.11 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	18
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	20
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	20
4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	32
4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)	39
4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).....	56
4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)	65
4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser) 70	

4.6	Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Initiateur	73
4.7	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours).....	73
4.8	Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation.....	75
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	76
5.1	Présentation du stage.....	76
5.2	Dossier de stage	77
5.3	Rapport de stage	78
5.4	Règles concernant les Maîtres de stage	78
5.5	Engagement des Maîtres de stage.....	78
5.6	Endroit et niveaux de stage	79
5.7	Evaluation du stage et du cahier de stage.....	79
5.8	Le superviseur	80
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	81
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	82
6.2	Objectif des évaluations	83
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	83
6.4	Publicité des accès aux évaluations.....	85
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	85
6.6	Nombre de sessions d'évaluation.....	86
6.7	Contenus et exigences des évaluations	86
6.8	Forme, type et durée des évaluations	89
6.9	Règlementation des évaluations	89
6.10	Constitution du jury d'évaluation.....	90
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	90
6.12	Validité des évaluations.....	91
6.13	Motivation du résultat en délibération	91
6.14	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	96
6.15	Procédure de communication des résultats aux candidats	96
6.16	Recours et procédures.....	96
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)	99
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	99
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	100
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE).....	101

7.4	Entretien de VAFE	101
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	102
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	102
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	103
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	103
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	104
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	106
9.	ANNEXES	107
9.1	Dossier validation du stage expérience / MS Animateur / Epreuve - preuve	107
9.2	Grille évaluation Rapport de stage MSAnimateur Triathlon	109
9.3	Grille évaluation épreuves pratiques « Micro-enseignements » MSInitiateur	110
9.4	Dossier de stage MSInitiateur	112
9.5	Grille évaluation Rapport de stage MSinitiateur Triathlon	129

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« ***fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues*** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;*
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° la description des modalités d'évaluation ;*
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;*
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.*

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;*
- 2° didactique et méthodologie ;*
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;*
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;*

*5° éthique et déontologie ;
6° management. »*

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

- 1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
- 2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- 3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Francophone de Triathlon/duathlon (LF3)

1.1.1. Siège social et administratif

Rue Fond Cattelain 2
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
Tél : 0475 76 12 79
Mail : secretariat@lf3.be

1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres

Directeur Sportif :
DE RIJDT Thibault - thibault.derijdt@lf3.be

Conseiller Pédagogique :
DOGOT Chloé - chloe.dogot@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation de Moniteur Sportif animateur en Triathlon est le premier niveau de qualification reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles et elle fait partie intégrante du niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur qui est quant à lui, le deuxième niveau de qualification. La formation « animateur » est constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ».

Le Moniteur Sportif animateur animera pour faire découvrir l'activité, sans développer un apprentissage structuré, organisé ou formalisé. Il sera amené à encadrer les pratiquants « loisir », novices et débutants à la recherche de découvertes d'activités physiques et sportives. Pour ce niveau de qualification, il n'y a pas de cours généraux organisés par l'Adeps. Le candidat peut donc s'inscrire directement aux cours spécifiques de la formation

Pour le niveau de qualification MS Initiateur, la première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

En effet, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Animateur* et de *Moniteur Sportif Initiateur*, sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification « Moniteur Sportif Initiateur », l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation Initiateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

1. *Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;*
2. *Les cours spécifiques ;*
3. *Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.*
4. *L'homologation / certification du brevet par l'AG Sport.*

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :	Animer à la pratique sportive
-------------------------------------	-------------------------------

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	---

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Animateur et Initiateur Triathlon (compétences générales)

2.1.1 Prérequis

Moniteur Sportif Animateur

- 16 ans acquis à la date du 1er cours de la formation
- Avoir déjà réalisé un triathlon (ou VAE – Cf. chapitre 7).

Moniteur Sportif Initiateur

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur ;
- 16 ans acquis à la date du 1er cours de la formation. Cependant, l'homologation par l'AG Sport en cas de réussite ne sera délivrée qu'à l'âge de 18 ans accompli ;
- Avoir l'aptitude de parcourir sans interruption 500m natation, 25km Vélo, 30' course à pied (ou VAE – Cf. chapitre 7).

2.1.2 Profil de fonction

Moniteur Sportif Animateur

- Faire découvrir le triathlon en favorisant l'approche par le jeu ;
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au triathlon ;
- Animer les séances de triathlon en utilisant la mallette Label "Ecole de triathlon" (Niv 1, Niv 2, Niv 3);
- Motiver l'apprentissage du triathlon.

Moniteur Sportif Initiateur

- Idem MS Animateur
+
- Animer les activités d'apprentissage/d'enseignement et diversifier l'activité pour permettre de s'amuser individuellement et collectivement
- Fidéliser à la pratique du triathlon en lien avec la mallette (Niv 4, Niv 5, Niv 6) ;

- Développer progressivement les habiletés motrices et locomotrices spécifiques à chaque discipline chez le public cible hommes et femmes ;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité "triathlon" ;
- Faire découvrir le multisport, entraînements croisés (sports apparentés) ;
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible

Moniteur Sportif animateur

- Jeunes 6 à 13 ans en phase de découverte du triathlon ;
- Pratiquants « loisir » novices et débutants (LABEL "Ecole de triathlon" Niv 1,2,3)

Moniteur Sportif Initiateur

- Idem MS animateur
+
- Pratiquants de tous les âges
- Pratiquants « loisir » novices et débutants
- Pratiquants en phase de formation de base (LABEL "Ecole de triathlon" Niv 4,5,6)

2.1.4 Cadre d'intervention

Moniteur Sportif animateur

- Ecoles ;
- Club de triathlon/duathlon ;
- Programmes ADEPS d'animation.

Moniteur Sportif Initiateur

- Ecoles ;
- Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...) ;
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive ;
- Diverses manifestations d'initiation (Trophée des communes sportives, apprentissage adapté en milieu scolaire...)
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée)
- Commune (activité de quartier, plaine sportive, ...)

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur

Moniteur Sportif Animateur

- Agir dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
- Sous la responsabilité d'un Moniteur Sportif Initiateur ou de niveau de qualification plus élevé.

Moniteur Sportif Initiateur

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Ini)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur Triathlon »

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération www.lf3.be sous la rubrique : « nos formations ».
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- L'agencement du dispositif de formation alterne des parties en présentiel et d'autres en distanciel (E-learning) via une plateforme de gestion de cours en ligne (LMS – Learning Management System).
- Pour les parties prévues en présentiel, certains modules de formation pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- La formation est organisée au minimum 1 fois tous les ans.
- Formule en externat principalement les week-ends et/ou jours fériés.
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation MS Initiateur

Processus global d'apprentissage				Consolidation
Cours Généraux opérés par l'ADEPS (pas pour MSAni)	Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation			Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2 Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est de 8. Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 24 candidats.
- Une session d'évaluation est assumée pour chaque édition de formation ouverte.
- L'opérateur de formation se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

3.3 Informations diverses

- Sauf dans le cadre d'un protocole d'accord avec les Hautes Écoles et Universités, les candidats et chargés de cours doivent être couverts par une assurance sportive et en responsabilité civile. Par conséquent, ils doivent disposer d'une licence LF3 en ordre de validité au début de la formation et jusqu'à l'homologation.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via l'espace « Formations de cadres » de l'opérateur de formation.
- L'âge d'accès à la formation est de minimum 16 ans à la date du premier jour de formation.
- L'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme spécifique par l'AG Sport est de 18 ans.
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- Tant pour le niveau de qualification MSInitiateur que MSAnimateur, l'accès aux cours spécifiques, nécessite des prérequis expliqués au point 2.1.1.
- Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence au cours est obligatoire.
- Le candidat doit disposer d'un vélo de type VTT en bon état de marche et d'un casque réglementaire. Il doit être capable de venir sur les lieux de formation avec son vélo.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.4 Durée théorique de la formation

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail » et les volumes horaires pour chaque module sont repris dans les fiches ECTS de la section 4 de ce document.

La charge théorique de travail indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs et/ou des évaluateurs. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail (voir section 4).

3.5 Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.6 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Le formulaire d'inscription ad hoc dûment complété en ligne.
- Une preuve de licence-assurance pour la période qui couvre la formation.
- Une preuve de sa réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif initiateur.
- Une copie d'un document (carte d'identité, ...), permettant la vérification de l'âge du candidat.

3.7 Communication des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation et l'AG Sport.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'opérateur de formation délégataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir point 1.1. « Informations concernant l'AG Sport »).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'opérateur de formation délégataire et de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via ces adresses email : protectiondesdonnees@cfwb.be , secretariat@LF3.be

3.8 Modalités d'inscription

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats potentiels se fait via le site internet www.lf3.be au minimum 1 mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque formation seront également communiqués sur ce site internet.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription (frais d'homologation ADEPS, accès aux cours en présentiel, accès à la plateforme LMS et supports compris) pour les éditions 2023 s'élèvent à
 - pour MS Animateur : 65€
 - pour MS Initiateur : 250€

Ces montants sont revus chaque année civile et englobent les droits d'homologation le cas échéant.

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.
- L'inscription doit être validée/appuyée par un responsable du club du candidat.
- L'inscription se fait selon les 2 étapes expliquées ci-dessous.

3.8.1. Pré-inscription :

- Le formulaire d'inscription ad hoc doit être dûment complété en ligne.
- Via son inscription le candidat atteste
 - avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques du niveau de qualification concerné,
 - être en phase avec les modalités d'organisation
 - (Pour rappel) accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Les pré-inscriptions sont traitées et validées par ordre de formulaire reçu.
- Les droits d'inscription sont à payer selon les instructions communiquées sur le site internet.

3.8.2. Inscription définitive :

L'inscription définitive est conditionnée

- au paiement des droits d'inscriptions ad hoc ;
- à l'acceptation du dossier complet ;

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.8.3. Délai imparti aux procédures :

- Document d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : au moins 15 jours avant le 1^{er} jour de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le non-accès à la formation.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

3.9 Modalités de paiement en ligne

Pas d'application

3.10 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.11 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.
L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives.
- Etc.

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (*La description des programmes et contenus de formation*).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
- ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon

méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « *savoir-faire non techniques* » ou encore « *savoir-faire comportementaux* ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).

✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance :**

L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁵ liés à l'apprenance.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

⁵ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés **"soft-skills"**. Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

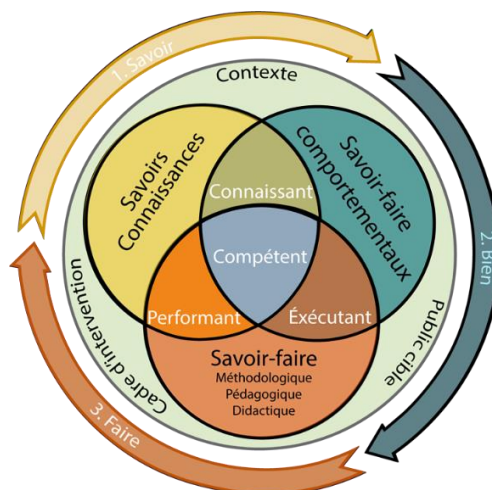
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ».* Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ». (adapté de la définition du CEDEFOP⁶, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

⁶ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982)
et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

✓ Taxonomie des compétences

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens des actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. *(Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).*
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. *(Par exemple via la plateforme LMS⁷ Moodle).* Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁸ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »⁹ :

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en

⁷ LMS = Learning Management Système

⁸ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

⁹ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone				
Evaluation				00:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir

immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.
-
- ✓ **Forme d'évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	✓

Formes.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

✓ Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6 Synthétique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique et charge de travail des **cours généraux** MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

CG111 Ma formation de cadre sportif	CG121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG141 Une pratique en toute sécurité (la prévention)	CG151 Règles de bonne conduite d'un cadre sportif
CG112 Statut social et fiscal	CG122 Mon action avant, pendant et après ma séance	CG132 Un support à l'activité physique "la machine humaine"		
CG113 Le paysage sportif	CG123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG133 Déficiences et pratiques sportives (organisation handisport)		
		CG134 Recommandations de base pour une bonne pratique physique		

Synoptique et charge de travail des **cours spécifiques** MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

Présentiel (cours + éval) 83:00:00	Distanciel synchrone 0:00:00	Distanciel asynchrone 60:30:00	Charge théorique totale 143:30:00
------------------------------------	------------------------------	--------------------------------	--

Théma 1				
Cadre institutionnel et législatif				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:30:00	0:00:00	3:05:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:55:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:30:00	0:00:00	4:00:00	
Charge théo. totale	4:30:00			

CS110

Ma formation MSInitiateur

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:30:00	0:00:00	0:20:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:10:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:30:00	0:00:00	0:30:00	
Charge théo. totale	1:00:00			

CS111

Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	1:15:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:00:00	0:00:00	1:30:00	
Charge théo. totale	1:30:00			

CS112

Règlement en triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	1:30:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:30:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:00:00	0:00:00	2:00:00	
Charge théo. totale	2:00:00			

Théma 2				
Didactique et méthodologie				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:30:00	0:00:00	18:00:00	
Ens/Form S.-F.	45:00:00	0:00:00	20:00:00	
Eval S.	6:40:00	0:00:00	1:00:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	52:10:00	0:00:00	39:00:00	
Charge théo. totale	91:10:00			

CS021

Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Ens/Form S.-F.	4:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	4:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo. totale	4:00:00			

CS022

La "Mallette pédagogique" du Triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Ens/Form S.-F.	4:00:00	0:00:00	20:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	4:00:00	0:00:00	20:00:00	
Charge théo. totale	24:00:00			

CS121

Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Ens/Form S.-F.	3:30:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:20:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	3:50:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo. totale	3:50:00			

CS122

Planification progressive des habiletés du triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	2:30:00	
Ens/Form S.-F.	4:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:20:00	0:00:00	0:30:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	4:20:00	0:00:00	3:00:00	
Charge théo. totale	7:20:00			

CS123

Initiation au Paratriathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:45:00	
Ens/Form S.-F.	2:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	2:00:00	0:00:00	1:00:00	
Charge théo. totale	3:00:00			

CS124

Les transitions et l'enchaînement

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Ens/Form S.-F.	2:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	2:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo. totale	2:00:00			

CS125

Multisport, entraînements croisés et sports apparentés

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	1:45:00	
Ens/Form S.-F.	3:30:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	3:30:00	0:00:00	2:00:00	
Charge théo. totale	5:30:00			

CS126

Stage

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:30:00	0:00:00	13:00:00	
Ens/Form S.-F.	22:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	6:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	28:30:00	0:00:00	13:00:00	
Charge théo. totale	41:30:00			

Théma 3				
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	11:15:00	
Ens/Form S.-F.	20:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	1:20:00	0:00:00	1:15:00	
Eval S.-F.	3:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	24:20:00	0:00:00	12:30:00	
Charge théo. totale	36:50:00			

CS131

Spécificités natation en initiation triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	3:30:00	
Ens/Form S.-F.	11:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:20:00	0:00:00	0:30:00	
Eval S.-F.	1:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	12:20:00	0:00:00	4:00:00	
Charge théo. totale	16:20:00			

CS132

Spécificités cyclisme en initiation triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	2:30:00	
Ens/Form S.-F.	4:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:30:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.-F.	1:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	5:30:00	0:00:00	2:30:00	
Charge théo. totale	8:00:00			

CS133

Spécificités course à pied de l'initiation en triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	3:30:00	
Ens/Form S.-F.	5:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:30:00	0:00:00	0:30:00	
Eval S.-F.	1:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	6:30:00	0:00:00	4:00:00	
Charge théo. totale	10:30:00			

CS134

Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	1:45:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:00:00	0:00:00	2:00:00	
Charge théo. totale	2:00:00			

Théma 4				
Aspect sécuritaire et préventif				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	3:00:00	0:00:00	3:30:00	
Ens/Form S.-F.	3:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:30:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	6:00:00	0:00:00	4:00:00	
Charge théo. totale	10:00:00			

CS141

Notions de sécurité en triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	1:45:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:00:00	0:00:00	2:00:00	
Charge théo. totale	2:00:00			

CS142

Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	3:00:00	0:00:00	1:45:00	
Ens/Form S.-F.	3:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	6:00:00	0:00:00	2:00:00	
Charge théo. totale	8:00:00			

Théma 5				
Ethique et déontologie				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:45:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:00:00	0:00:00	1:00:00	
Charge théo. totale	1:00:00			

CS151

Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	0:00:00	0:00:00	0:45:00	
Ens/Form S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Eval S.	0:00:00	0:00:00	0:15:00	
Eval S.-F.	0:00:00	0:00:00	0:00:00	
Charge théo.	0:00:00	0:00:00	1:00:00	
Charge théo. totale	1:00:00			

Légende des couleurs des modules

Module 1XX

Cours Généraux opérérés par l'Adeps dispensés en E-Learning

Module 1XX

Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"

Module 1XX

Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"

Module 1XX

Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "E-Learning"

Module 1XX

Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "Hybride"

Légende des couleurs des modules

Module 1XX
Cours Généraux opérés par l'Adeps dispensés en E-Learning

Module 0XX
Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"

Module 1XX
Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"

Module 1XX
Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "E-Learning"

Module 1XX
Modules spécifiques MSIni opérés par la fédération dispensés en "Hybride"

Module ---
Module externalisé

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

		Niveau taxonomique (1 à 4)	
Module	RAA Macro MSAni	Savoirs supports	Comp. prof.
CS021	Exécuter les éléments méthodologiques de base pour gérer (pendant) l'animation d'un groupe de jeunes sportifs (triathlète)	-	2
CS022	La "Mallette pédagogique" du Triathlon	-	3

		Niveau taxonomique (1 à 4)	
Module	RAA Macro MSIni	Savoirs supports	Comp. prof.
CS110	Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.	2	-
CS111	Discerner les éléments du cadre institutionnel régissant le Triathlon au niveau FWB en vue de s'y référer et d'inscrire ses activités au sein de sa structure dans ce cadre	2	-
CS112	Identifier les influences du règlement sur le développement des habiletés motrices chez le public cible	2	-
CS121	Appliquer les éléments méthodologiques permettant d'adapter l'animation de son encadrement en fonction des besoins du moment du public cible	-	3
CS122	Exécuter une programmation annuelle et faire vivre des séances sur un bloc avec le public cible	-	-
CS123	Identifier les connaissances de base en matière d'handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience	2	-
CS124	Concevoir et démontrer des tâches d'enchaînement-transition "Natation-cyclisme" et "cyclisme-course à pied"	-	3
CS125	Exécuter des séances de multisport et entraînements croisés au triathlon dans une optique de ludification, de diversification et d'ouverture aux sports apparentés au triathlon	-	2
CS126	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
CS131	Concevoir et exécuter une tâche ou une séance en respectant les principes méthodologiques de l'apprentissage des habiletés motrices spécifiques en NATATION (Didactique)	-	3
CS132	Concevoir et Exécuter une tâche ou une séance en respectant les principes méthodologiques de l'apprentissage des habiletés motrices spécifiques en CYCLISME (Didactique) (Route et VTT)	-	3
CS133	Concevoir et Exécuter une tâche ou une séance de l'apprentissage des habiletés motrices spécifiques en COURSE A PIED (Didactique)	-	3
CS134	Discerner des premiers « outils » pour réguler ses émotions et de là, tenter de les adapter à différents contextes, à des environnements particuliers, aux émotions des autres, ... dans le contexte du triathlon	2	2
CS141	Lister les éléments constitutifs d'une procédure de base permettant d'évaluer l'état du matériel utilisé et de l'utiliser en toute sécurité	2	-
CS142	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3
CS151	Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en triathlon en vue de s'y référer	2	-

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

L'opérateur de formation se réserve le droit de modifier l'ordre et l'agencement présentés ci-dessous pour raisons logistiques.

Parcours de formation / Agencement du dispositif des cours spécifiques

BLOC 1										BLOC 2					BLOC 3				
Bloc présentiel 1 (WEEK-END 1)					Bloc E-learning 1 (4-5 SEMAINES)					Bloc présentiel 2 (WEEK-END 2)					Bloc E-learning 2 (2-3 SEMAINES)				
Code	Titre du module	Vol. Horaire	Code	Titre du module	Vol. Horaire	Code	Titre du module	Vol. Horaire	Code	Titre du module	Vol. Horaire	Code	Titre du module	Vol. Horaire	Code	Titre du module	Vol. Horaire	Code	Titre du module
CS021	Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du Triathlon	4	CS110	Ma formation Minitiateur Triathlon	0,5	CS131	Spécificités Natation en initiation triathlon (Partie pratique 1)	8	CS126	STAGES	1	CS132	Spécificités Cyclisme en initiation triathlon (Partie pratique 2)	3	CS132	EXAMENS THEORIQUES	2		
CS022	La Maquette pédagogique du Triathlon	4	CS122	Planification progressive des habiletés du triathlon (Partie théorique)	3	CS133	Spécificités Course à pied en initiation triathlon (Partie pratique 1)	4	CS123	Initiation au Paratriathlon (Partie théorique)	1	CS131	Spécificités Natation en initiation triathlon (Partie pratique 2)	4	CS126	STAGES Validation du lieu + Explications	0,5		
CS110	Ma formation Minitiateur Triathlon	0,5	CS125	Multisport, entraînements croisés et sports apparentés (Partie théorique)	2	CS132	Spécificités Cyclisme en initiation triathlon (Partie pratique 1)	2	CS141	Notions de sécurité en triathlon (Partie théorique)	1								
CS121	Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied	3,5	CS131	Spécificités Natation en initiation triathlon (Partie théorique)	4	CS125	Multisport, entraînements croisés et sports apparentés (Partie pratique 1/2)	2	CS151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon	1	CS123	Initiation au Paratriathlon (Partie pratique)	2	CS126	STAGES			
CS122	Planification progressive des habiletés du triathlon (Partie pratique)	4	CS132	Spécificités Cyclisme en initiation triathlon (Partie théorique)	3				CS111	Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique	1,5	CS133	Spécificités Course à pied en initiation triathlon (Partie pratique 2)	2		prépas	9		
			CS133	Spécificités Course à pied en initiation triathlon (Partie théorique)	4				CS112	Règlements en triathlon	2	CS125	Multisport, entraînements croisés et sports apparentés (Partie pratique 2/2)	1,5		séances	28		
			CS134	Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon	2							CS124	Les transitions et l'enchaînement	2		rapport	3		
																Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé LBFS à réaliser à n'importe quel moment dans le parcours et apporter l'attestation de réussite)	CS142	8	
					18,5			16			7,5			14,5				42,5	
					16														

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.
- Discerner les éléments du cadre institutionnel régissant le Triathlon au niveau FWB en vue de s'y référer et d'inscrire ses activités au sein de sa structure dans ce cadre
- Identifier les influences du règlement sur le développement des habilités motrices chez le public cible

▪ *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3*

▪ *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:*

- CS110 Ma formation Initiateur
- CS111 Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique
- CS112 Règlement en triathlon

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS110 Ma formation MSInitiateur

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel). Il présente la place de la formation Initiateur dans les formations LF3. Pour ce faire, nous passons en revue les éléments indispensables à connaître du cahier des charges de la formation afin de décrire le profil de fonction, le cadre d'intervention et le public cible d'un Moniteur Initiateur, ainsi que les modalités d'évaluation et les aspects organisationnels correspondants à la session de formation.

3. Concepts / Mots-clés

- Organisation
- Evaluation
- Cadre(s)
- Champs de compétences
- Echéances
- Cahier des charges

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓				✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓	✓	✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:50
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:30	00:00	00:20	00:50	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:10	00:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer un niveau de connaissances, un niveau d'appréhension des savoirs spécifiques.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	**			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Matériel de bureautique Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Responsable du secteur de la Formation des cadres de la Ligue et/ou - Référent pédagogique et/ou administratif de la formation.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS111 Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique

2. Résumé / présentation

Ce module est dispensé en E-learning. Il est le prolongement du module CG_113_Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales. Il permet de positionner le triathlon et les Moniteurs dans le paysage sportif francophone, national et international, à travers ses caractéristiques, historiques, économiques et institutionnel. Ces clés de lecture permettront aux candidats de mieux comprendre le triathlon moderne. Le fonctionnement global de la LF3 sera abordé ainsi que sa politique en matière de formation des cadres sportifs. Tous ces éléments permettront aux Moniteurs de s'y référer.

3. Concepts / Mots-clés

- Triathlon moderne
- Triathlon en Belgique
- Mouvement sportif international
- Culture du triathlon
- Cadre institutionnel
- Enjeux économiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments du cadre institutionnel régissant le Triathlon au niveau FWB en vue de s'y référer et d'inscrire ses activités au sein de sa structure dans ce cadre		✓						
Micro	Discerner les éléments du cadre institutionnel régissant le Triathlon au niveau LF3 en vue de s'y référer et d'inscrire ses activités au sein de sa structure dans ce cadre		✓						
	Discerner les rôles de chaque niveau de qualification de Moniteur et s'y référer dans ses actions de moniteur		✓						
	Discerner les éléments inhérents au fonctionnement d'une structure/club en vue de s'y référer		✓						
	Décrire les fondements de la naissance du triathlon et de son évolution		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:15	01:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer un niveau de connaissances, un niveau d'appréhension des savoirs spécifiques.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	**			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Membre du CA, staff technique ou administratif de la LF3 et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Triathlon en FWB et en Belgique.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS112 Règlement en triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est dispensé en E-Learning. Il permet au candidat d'aborder le règlement sportif de la FBTD (Fédération Belge de Triathlon/Duathlon) et d'en tenir compte dans la construction et l'animation de ses séances. Il lui sera également possible de s'y référer dans son approche de la compétition vis à vis du public cible. Le candidat à la fin du module maîtrisera l'utilisation du règlement sportif. Il aura aussi une vue d'ensemble sur la formation des arbitres au sein de la LF3.

3. Concepts / Mots-clés

- Règlement
- Compétition
- FBTD
- Arbitre
- Formation
- LF3

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les influences du règlement sur le développement des habilités motrices chez le public cible		✓						
Micro	Décrire le processus de formation des arbitres au sein de la LF3		✓						
	Lister et décrire le règlement spécifique aux compétitions du public cible		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:30	01:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:30	00:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer un niveau de connaissances, un niveau d'appréhension des savoirs spécifiques.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Membre de la commission d'arbitrage de la LF3 et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'arbitrage en compétition francophone et nationale.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Formation arbitrage triathlon dans une fédération reconnue par l'ITU	Dans les 5 dernières années
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- Exécuter les éléments méthodologiques de base pour gérer (pendant) l'animation d'un groupe de jeunes sportifs (triathlète)
- Choisir et Appliquer les fiches pédagogiques (Niv 1, 2, 3) de la mallette avec le public cible
- Appliquer les éléments méthodologiques permettant d'adapter l'animation de son encadrement en fonction des besoins du moment du public cible
- Exécuter une programmation annuelle et faire vivre des séances sur un bloc avec le public cible
- Identifier les connaissances de base en matière d'handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience
- Concevoir et démontrer des tâches d'enchaînement-transition "Natation-cyclisme" et "cyclisme-course à pied"
- Exécuter des séances de multisport et entraînements croisés au triathlon dans une optique de ludification, de diversification et d'ouverture aux sports apparentés au triathlon
-

▪ **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 7**

▪ **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :** voir infra

▪ **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**

- Modules de formation du niveau MSAnimateur
 - CS021 Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon
 - CS022 La "Mallette pédagogique" du Triathlon
- Modules de formation du niveau MSInitiateur
 - CS121 Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied
 - CS122 Planification progressive des habiletés du triathlon
 - CS123 Initiation au Parathriathlon
 - CS124 Les transitions et l'enchaînement
 - CS125 Multisport, entraînements croisés et sports apparentés

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS021 Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module pratique est un des 2 modules du niveau de formation MSAnimateur.

Il consiste en partie à présenter pourquoi il est important dans l'enseignement de la découverte du triathlon de tenir compte des caractéristiques de l'activité "triathlon" et des niveaux d'habileté des différents publics. Il met également en avant les variables sur lesquelles un animateur doit intervenir pour adapter les tâches à réaliser. Cette partie vient en complément du 2ème module de ce niveau "CS022 La mallette pédagogique du triathlon".

Un autre point important de ce cours visera à répondre à la double question "Pourquoi et comment préparer et organiser son animation?"

Des outils méthodologiques et pédagogiques sont expliqués afin de créer un climat favorisant l'engagement des athlètes et l'apprentissage.

Enfin, une partie est fort logiquement consacrée aux techniques d'animation afin d'entrer en contact avec les triathlètes et interagir efficacement avec eux en utilisant les fondamentaux de la communication.

La finalité de ce module est donc de permettre aux débutants d'apprendre et de progresser en s'amusant.

3. Concepts / Mots-clés

- Animation
- Méthodologie
- Boîte à outils
- Communication
- Découverte
- Climat motivationnel

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Exécuter les éléments méthodologiques de base pour gérer (pendant) l'animation d'un groupe de jeunes sportifs (triathlète)						✓		
Micro	Exécuter les éléments méthodologiques de base pour organiser (avant) l'animation d'un groupe de jeunes sportifs (triathlète)						✓		
	Exécuter les éléments méthodologiques de base pour communiquer adéquatement avec les jeunes sportifs (triathlètes) lors de l'encadrement des activités de découverte.						✓		
	Exécuter les éléments méthodologiques de base pour développer la motivation des jeunes sportifs (triathlètes) lors de l'encadrement des activités de découverte						✓		
	Exécuter les éléments sécuritaires de base lors de l'encadrement des activités de découverte						✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓					✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				04:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	04:00
04:00	00:00	00:00	04:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	00:00
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation représente l'évaluation "Savoir-faire" du niveau MSAnimateur dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations". Cette évaluation regroupe les 2 modules de formation du niveau MSAnimateur à savoir le CS021 et le CS022.

Il est question d'une "épreuve - preuve".

Le candidat doit choisir des fiches pédagogiques faisant partie de la mallette pédagogique vue lors de la formation (CS022) en tenant compte des caractéristiques et du niveau d'habileté du public.

Il doit animer ces fiches durant 5 semaines en appliquant les techniques et outils d'animation vu lors de la formation (CS021).

Il doit ensuite remplir un rapport d'activité après l'animation et le faire parvenir au responsable FC de la Ligue.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			La "Mallette pédagogique" du Triathlon	CS022	***

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage d'activité physique en groupe et spécifiquement du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS022 La "Mallette pédagogique" du Triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module pratique est un des 2 modules du niveau de formation MSAnimateur.

Il consiste à présenter la "Mallette pédagogique" que le participant devra faire vivre au public cible par la suite.

La mallette pédagogique est une véritable boîte à outils à destination des Animateurs et des triathlètes en phase de découverte.

C'est un outil qui permet de structurer et animer/accompagner l'apprentissage du triathlon de façon ludique et cohérente. C'est un répertoire des actions et conduites motrices du Triathlon composé de fiches de situations classées par phases (avant le départ, dans l'eau, enchaînements, à vélo, à pied).

Elle a été développée autour des habiletés techniques : en effet, les critères de réussite dans l'obtention des niveaux s'appuient essentiellement sur le développement de compétences techniques (monter sur son vélo par exemple), de gestion d'allure, de connaissance de soi et de gestion de son matériel.

Les progrès du débutant sont validés tout au long de son apprentissage par plusieurs niveaux successifs qui permettent réellement de structurer l'apprentissage de façon concrète.

Après la dispense du module, un "stage-expérience" se déroule sur 5 semaines (et 10h de séances) suivi du dossier "épreuves-preuves".

Le dossier concernant cette épreuve-preuve se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

3. Concepts / Mots-clés

- Mallette
- Fiche
- Pédagogique
- Etapes d'apprentissage
- Critères de réussite
- Fondamentaux techniques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Choisir et Appliquer les fiches pédagogiques (Niv 1, 2, 3) de la mallette avec le public cible							✓	
Micro	Expliquer les principes de la Mallette pédagogique du Triathlon au public cible et aux parents			✓					
	Distinguer le contenu des différents niveaux de certification de la "Mallette pédagogique" afin de séquencer les actions et conduites motrices du Triathlon		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓					✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				24:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
04:00	00:00	20:00	24:00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				03:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	03:00	03:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation représente l'évaluation "Savoir-faire" du niveau MSAnimateur dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

Cette évaluation regroupe les 2 modules de formation du niveau MSAnimateur à savoir le CS021 et le CS022.

Il est question d'une "épreuve - preuve".

Le candidat doit choisir des fiches pédagogiques faisant partie de la mallette pédagogique vue lors de la formation (CS022) en tenant compte des caractéristiques et du niveau d'habileté du public.

Le candidat dispose d'un délai de 10 semaines pour réaliser ce stage et donc animer minimum 10 séances avec le public cible en appliquant les techniques et outils d'animation vu lors de la formation (CS021). Cela doit comprendre des animations dans chacune des 3 disciplines.

Il doit remplir un rapport d'activité après l'animation et le faire parvenir au responsable FC de la ligue.

Le dossier concernant cette épreuve-preuve se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

Le rapport de stage est évalué avec une grille critériée présentée au préalable au candidat.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure et de descripteur.

Cette grille se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- NA : Non Acquis – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A - Acquis

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon	CS021	***

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage d'activité physique en groupe et spécifiquement du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS121 Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est dispensé en présentiel et se veut très pratique. Il est le prolongement du module "CS021_Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon" et la contextualisation des modules "CG121_Apprentissage et contenus en fonction de l'âge" et "CG122_Mon action avant, pendant et après "Ma séance". Ces 2 modules généraux ont appris aux candidats les bases de la didactique et de la pédagogie, il s'agit en repartant de ces connaissances théoriques de méthodologie et de pédagogie de pouvoir les transposer aux séances spécifiques triathlon. Il vise à apporter aux MS Initiateurs un guide d'actions qui leur permettra d'intervenir sur le terrain en respectant des principes importants. Des conseils et des orientations méthodologiques sont présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un groupe de triathlètes débutants et pour permettre aux MS Initiateurs d'appliquer les éléments méthodologiques permettant d'adapter l'animation de leur encadrement en fonction des besoins du moment du public cible. Une attention particulière est portée sur les principes méthodologiques facilitant l'organisation spatiale et matérielle dans les 3 disciplines. Enfin, la mallette pédagogique déjà fortement envisagée dans le module "CS022_La Mallette pédagogique du Triathlon" servira de support mais cette fois-ci les niveaux 4, 5 et 6.

3. Concepts / Mots-clés

- Organisation spatiale
- Organisation matérielle
- Animation adaptée
- Méthodologie de l'animation
- Mallette du triathlon
- Pédagogie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les éléments méthodologiques permettant d'adapter l'animation de son encadrement en fonction des besoins du moment du public cible							✓	
Micro	Appliquer les éléments méthodologiques clefs qui permettent de gérer l'organisation spatiale et matérielle d'une séance d'enseignement et d'apprentissage en natation							✓	
	Appliquer les éléments méthodologiques clefs qui permettent de gérer l'organisation spatiale et matérielle d'une séance d'enseignement et d'apprentissage en vélo (route et VTT)							✓	
	Appliquer les éléments méthodologiques clefs qui permettent de gérer l'organisation spatiale et matérielle d'une séance d'enseignement et d'apprentissage en course à pied							✓	
	Appliquer les éléments méthodologiques clefs qui permettent de gérer l'organisation spatiale et matérielle d'une séance d'enseignement et d'apprentissage en triathlon (transition)							✓	
	Choisir et Appliquer les fiches pédagogiques (Niv 4, 5, 6) de la mallette avec le public cible							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				03:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
03:30	00:00	00:00	03:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:20	00:00	00:00	00:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".
Le champs des "savoir-faire" concernant ce module est évalué dans le cadre du stage.

Epreuve écrite:

Sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'études de cas.

Cette évaluation fait partie de l'évaluation des "Savoirs".

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- **25% ou moins = NA** - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26 et 49% = EVA** - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- **Entre 50 et 74% = A** - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- **75% ou plus = AM** - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	**	La Mallette pédagogique du Triathlon	CS022	*
Mon action avant, pendant et après "Ma séance	CG122	**	Spécificités natation en initiation triathlon	CS131	*
			Spécificités cyclisme en initiation triathlon	CS132	*
			Spécificités course à pied en initiation triathlon	CS133	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage d'activité physique en groupe et spécifiquement du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS122 Planification progressive des habiletés du triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel) dont la partie en présentiel se veut très pratique et concrète.

Les activités de conception, planification et modulation de l'apprentissage du triathlon constituent un élément clef que doit maîtriser un MS Initiateur. C'est par la prise en compte et l'intégration judicieuse, pertinente et cohérente d'un ensemble d'éléments qu'il pourra planifier le plus efficacement possible ses actions afin d'augmenter la probabilité d'atteindre les objectifs fixés et de diminuer le risque d'échec, que ce soit à court, moyen et long terme. L'objectif de ce module de formation "intégrateur" des concepts abordés dans d'autres modules de formation est de confronter le candidat à la réalité et aux exigences du processus et à la méthodologie de la planification de l'initiation et de l'apprentissage du triathlon. Tout en étant amené à suivre une planification annuelle, le candidat pourra animer des séances faisant partie d'un bloc cohérent (micro/mésocycle). Toute cette planification devant se concevoir et se réaliser au regard des incidences/prévalences des blessures chez le public cible et au regard des phases de développement de celui-ci.

L'accent sera mis sur l'importance de développer les habiletés motrices et mentales de base de façon cohérente tout au long de l'année.

Au terme de ce module, le candidat aura acquis les bases pour animer de manière correcte des stimulations tout au long d'une saison.

3. Concepts / Mots-clés

- Apprentissage
- Planification
- Etapes de développement
- Programmation
- Préparation athlétique
- Intégration

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Exécuter une programmation annuelle et faire vivre des séances sur un bloc avec le public cible						✓		
Micro	Expliquer les principes physiologiques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice en TRIATHLON			✓					
	Identifier les étapes méthodologiques d'une planification		✓						
	Exécuter les principes méthodologiques de l'apprentissage communs aux disciplines en entraînement et en course chez le public cible						✓		
	Intégrer et exécuter des exercices de base préparations athlétiques/physique dans la programmation, dans la séance, au regard des incidences/prévalences des blessures chez le public cible et au regard des phases de développement						✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités et Ressources d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				06:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	02:30	02:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
04:00	00:00	00:00	04:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				05:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:20	00:00	00:30	00:50	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation". Elles se compose de 2 parties distinctes.

1. E-learning:

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module. L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des Savoirs".

2. Epreuve écrite:

Sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'études de cas.

Cette évaluation fait partie de l'évaluation des "Savoirs".

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- **25% ou moins = NA** - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- **Entre 26 et 49% = EVA** - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- **Entre 50 et 74% = A** - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- **75% ou plus = AM** - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A - Acquis

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Spécificités natation en initiation triathlon	CS131	*
Mon action avant, pendant et après "Ma séance	CG122	*	Spécificités cyclisme en initiation triathlon	CS132	*
			Spécificités course à pied en initiation triathlon	CS133	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Matériel de bureautique Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction

- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou

- Etre détenteur d'un brevet de MEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou

- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification d'activité physique et spécifiquement du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS123 Initiation au Paratriathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel) dont la partie en présentiel se veut très pratique. Il présente différents aspects liés à l'introduction, la gestion, et l'accompagnement de personnes handicapées souhaitant découvrir et s'initier au triathlon. Les candidats apprendront à appréhender la relation avec un athlète en situation de handicap en fonction de ses objectifs, de ses besoins et de ses envies. Ils seront également éduquer sur l'inclusion du triathlète handicapé au sein d'un groupe d'entraînement et d'un club. Ce module doit permettre au candidat d'obtenir et d'intégrer des connaissances théoriques et pratiques, ainsi que des notions d'éthiques, lui permettant d'œuvrer à l'épanouissement du triathlète handicapé.

Le candidat maîtrisera à la fin du module les capacités nécessaires à l'organisation de l'encadrement d'un triathlète handisport, et de la coordination de son évolution dans le milieu sportif dans lequel il évolue.

3. Concepts / Mots-clés

- Handisport
- Inclusion
- Ethique
- Relation Moniteur-Triathlète-Groupe-club
- Epanouissement
- Organisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les connaissances de base en matière d'handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience		✓						
Micro	Discerner les points principaux du règlement spécifique handisport		✓						
	Décrire les principes de déontologie en vue d'intégrer un athlète dans un groupe		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				02:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:45	00:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
02:00	00:00	00:00	02:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".
Le champs des "savoir-faire" concernant ce module est évalué dans le cadre du stage.

E-learning:

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.
L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"	CG133	**			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MEdicateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du handisport.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS124 Les transitions et l'enchaînement

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est dispensé en présentiel et se veut très pratique.

Ce serait faire une erreur de sous-estimer le coût énergétique et l'importance des phases de transition lors de compétition. Nous pensons principalement à la transition entre la natation et le vélo mais la transition du vélo vers la course à pied n'est pas pour autant à négliger. Comment sortir de l'eau? Comment se changer? Comment retirer sa combinaison? Comment placer avant le départ son vélo et son matériel? ... Bien entendu, tout comme les 3 disciplines isolées, ces transitions s'apprennent et se développent à l'entraînement.

Par conséquent, dans celui-ci, le formateur amènera le candidat MS Initiateur à pouvoir concevoir et animer des situations d'apprentissage selon deux objectifs :

- Être capable de créer des situations d'apprentissage ludiques
- Être capable de créer des situations d'apprentissage portant sur les transitions et les enchaînements

3. Concepts / Mots-clés

- Transition
- Perte d'énergie
- Gestion
- Placement
- Sortie d'eau
- Enchaînement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir et démontrer des tâches d'enchaînement-transition "Natation-cyclisme" et "cyclisme-course à pied"							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Écrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				02:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
02:00	00:00	00:00	02:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module dans le cadre de la formation mais bien dans le cadre du stage.

Cf. point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MEdicateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS125 Multisport, entraînements croisés et sports apparentés

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel) dont la partie en présentiel se veut très pratique.

L'entraînement croisé est la base du triathlon mais il tend à convaincre de plus en plus d'athlètes, chevronnés comme novices. Les bénéfices sont nombreux, autant cardiaques que musculaires, mentaux qu'énergétiques ou encore en prévention des blessures comme en période de « convalescence ». L'entraînement croisé, appelé aussi cross-training, consiste à mixer plusieurs activités sportives au sein d'un cycle d'entraînement, dans une démarche de complémentarité, de transfert et/ou de récupération.

Nous pouvons donner les exemples suivants pour illustrer ce principe: La natation s'avère complémentaire aux coureurs à pieds comme aux cyclistes : sans impact, elle permet de muscler le haut du coureur sans prise de poids conséquente et préjudiciable. De plus, le gainage nécessaire lors de sa pratique, afin de garder un certain équilibre dans l'eau (muscles stabilisateurs profonds) renforce de manière homogène l'ensemble du physique. Tandis que le travail respiratoire est différent des deux autres disciplines. La pression de l'eau sur la cage thoracique mais également les respirations plus profondes (apnées lorsque le visage est immergé dans l'eau) permettent d'améliorer le souffle, ce qui impactera forcément les autres sports.

Par conséquent, dans ce module de formation, le formateur amènera le candidat MS Initiateur à pouvoir concevoir et animer des séances d'entraînements croisés pertinentes en fonction des objectifs visés ainsi qu'utiliser le "multisport" de façon cohérente et complémentaire. La diversification (multi-enchaînements, intégration d'une autre activité, ...) voire l'initiation aux sports apparentés comme le duathlon ou des combinaisons plus atypiques permettront au candidat d'offrir des situations inédites et formatives au public cible.

3. Concepts / Mots-clés

- Prévention
- Alternative
- Croisement
- Transfert
- Complémentarité
- Optimisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Exécuter des séances de multisport et entraînements croisés au triathlon dans une optique de ludification, de diversification et d'ouverture aux sports apparentés au triathlon						✓		
Micro	Illustrer les sports apparentés au regard du public cible		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				05:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:45	01:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
03:30	00:00	00:00	03:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".
Le champs des "savoir-faire" concernant ce module est évalué dans le cadre du stage.

E-learning:

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.
L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS126 Stage

2. Résumé / présentation

Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Expérience
- Convention
- Préparation
- Encadrement public cible
- Rapport d'expérience

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation							✓	
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel							✓	
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience							✓	
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travaux futures							✓	
	Prendre du recul et écrire un rapport de stage permettant d'analyser sa pratique							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓				✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓						✓	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				35:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30:00	0:00:00	13:00:00	13:30:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
22:00:00	0:00:00	0:00:00	22:00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				06:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
06:00	00:00	00:00	06:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES
Les contenus et les exigences de cette évaluation sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation". Elles se compose de 3 parties distinctes: 1 évaluation pratique des séances + 1 évaluation du rapport de stage.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			L'ensemble des modules de la formation		***

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	
Matériel	

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- Concevoir et Exécuter une tâche ou une séance en respectant les principes méthodologiques de l'apprentissage des habiletés motrices spécifique en NATATION (Didactique)
 - Concevoir et Exécuter une tâche ou une séance en respectant les principes méthodologiques de l'apprentissage des habiletés motrices spécifique en CYCLISME (Didactique) (Route et VTT)
 - Concevoir et Exécuter une tâche ou une séance de l'apprentissage des habiletés motrices spécifique en COURSE À PIED (Didactique)
 - Exécuter dans le contexte du triathlon des premiers « outils » pour réguler ses émotions et de là, tenter de les adapter à différents contextes, à des environnements particuliers, aux émotions des autres, ...
 - .
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 4**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
- CS131 Spécificités natation en initiation triathlon
 - CS132 Spécificités cyclisme en initiation triathlon
 - CS133 Spécificités course à pied de l'initiation en triathlon
 - CS134 Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS131 Spécificités natation en initiation triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel).

Il s'appuie sur les fondamentaux de l'apprentissage moteur qui ont été vus notamment dans le module "CG121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge" ainsi que dans le module "CS122 Planification progressive des habiletés du triathlon".

Les différents points développés dans ce cours ont comme objectif principal d'outiller le MS Initiateur afin de lui permettre de concevoir des séances, proposer, mettre en oeuvre et animer une multitude de jeux et d'exercices s'intégrant dans une progression idéale du débutant par rapport à ses propres capacités.

Dans ce sens, pour un meilleur fonctionnement et dans l'optimisation de l'enseignement de la discipline en groupe, il est question des différentes balises qu'un athlète doit atteindre pour passer de niveau, indépendamment de son âge, mais bien de sa propre évolution.

A cet effet, un point d'attention est porté sur les fondamentaux techniques de la discipline en vue de les adapter au niveau d'habileté de l'athlète, de corriger celui-ci le cas échéant, de proposer des exercices développant une technique dite évolutive et de pouvoir réaliser des démonstrations efficaces.

Ce module de formation vise également à donner les connaissances et les moyens au MS Initiateur pour expliquer les principes physiologiques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice spécifique à la discipline.

3. Concepts / Mots-clés

- Référentiel technique
- Progression
- Physiologique
- Technique évolutive
- Correction
- Spécificités natation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir et exécuter une tâche ou une séance en respectant les principes méthodologiques de l'apprentissage des habiletés motrices spécifiques en NATATION (Didactique)							✓	
Micro	Adapter et démontrer les fondamentaux techniques en NATATION (Technique)							✓	
	Expliquer les principes biomécaniques, physiques et techniques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice en NATATION		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓	✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				14:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	03:30	03:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	14:30
11:00	00:00	00:00	11:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				05-10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:20	00:00	00:30	00:50	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
01:00	00:00	00:00	01:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" et du champs des "savoir-faire" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation". Elles se compose de 3 parties distinctes.

1. E-learning:

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module. L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs".

2. Epreuve écrite:

Sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'études de cas. Cette évaluation fait partie de l'évaluation des "Savoirs".

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- **25% ou moins = NA** - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26 et 49% = EVA** - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50 et 74% = A** - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75% ou plus = AM** - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis

3. Micro-enseignement:

Sous forme d'enseignement entre paires d'un thème attribué.

Cette évaluation pratique fait partie de l'évaluation des "Savoir-faire". Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat. Elle se trouve par ailleurs dans les annexes de ce cahier des charges.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en oeuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Planification progressive des habiletés du triathlon	CS122	**
			Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied	CS121	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratifs.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MEdicateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement en natation.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS132 Spécificités cyclisme en initiation triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel).

Il s'appuie sur les fondamentaux de l'apprentissage moteur qui ont été vus notamment dans le module "CG121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge" ainsi que dans le module "CS122 Planification progressive des habiletés du triathlon".

Les différents points développés dans ce cours ont comme objectif principal d'outiller le MS Initiateur afin de lui permettre de concevoir des séances, proposer, mettre en oeuvre et animer une multitude de jeux et d'exercices s'intégrant dans une progression idéale du débutant par rapport à ses propres capacités.

Dans ce sens, pour un meilleur fonctionnement et dans l'optimisation de l'enseignement de la discipline en groupe, il est question des différentes balises qu'un athlète doit atteindre pour passer de niveau, indépendamment de son âge, mais bien de sa propre évolution (tant en VTT que sur route).

A cet effet, un point d'attention est porté sur les fondamentaux techniques de la discipline en vue de les adapter au niveau d'habileté de l'athlète, de corriger celui-ci le cas échéant, de proposer des exercices développant une technique dite évolutive et de pouvoir réaliser des démonstrations efficaces.

Ce module de formation vise également à donner les connaissances et les moyens au MS Initiateur pour expliquer les principes physiologiques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice spécifique à la discipline.

3. Concepts / Mots-clés

- Technique
- Progression
- Physiologique
- Technique évolutive
- Correction
- Spécificités cyclisme

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir et Exécuter une tâche ou une séance en respectant les principes méthodologiques de l'apprentissage des habiletés motrices spécifiques en CYCLISME (Didactique) (Route et VTT)							✓	
Micro	Adapter et démontrer les fondamentaux techniques au public cible en CYCLISME (Technique) (Route et VTT)							✓	
	Expliquer les principes biomécaniques, physiques et techniques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice en CYCLISME (Route et VTT)		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités d'enseignements et d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓	✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				06:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	02:30	02:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
04:00	00:00	00:00	04:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				02:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:30	00:00	00:30	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
01:00	00:00	00:00	01:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" et du champs des "savoir-faire" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation". Elles se compose de 3 parties distinctes.

1. E-learning:

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs".

2. Epreuve écrite:

Sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'études de cas.

Cette évaluation fait partie de l'évaluation des "Savoirs".

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- **25% ou moins = NA** - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26 et 49% = EVA** - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50 et 74% = A** - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75% ou plus = AM** - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis

3. Micro-enseignement:

Sous forme d'enseignement entre paires d'un thème attribué.

Cette évaluation pratique fait partie de l'évaluation des "Savoir-faire". Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat. Elle se trouve par ailleurs dans les annexes de ce cahier des charges.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en oeuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Planification progressive des habiletés du triathlon	CS122	**
			Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied	CS121	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MEdéducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement en cyclisme.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS133 Spécificités course à pied de l'initiation en triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel).

Il s'appuie sur les fondamentaux de l'apprentissage moteur qui ont été vus notamment dans le module "CG121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge" ainsi que dans le module "CS122 Planification progressive des habiletés du triathlon".

Les différents points développés dans ce cours ont comme objectif principal d'outiller le MS Initiateur afin de lui permettre de concevoir des séances, proposer, mettre en oeuvre et animer une multitude de jeux et d'exercices s'intégrant dans une progression idéale du débutant par rapport à ses propres capacités.

Dans ce sens, pour un meilleur fonctionnement et dans l'optimisation de l'enseignement de la discipline en groupe, il est question des différentes balises qu'un athlète doit atteindre pour passer de niveau, indépendamment de son âge, mais bien de sa propre évolution.

A cet effet, un point d'attention est porté sur les fondamentaux techniques de la discipline en vue de les adapter au niveau d'habileté de l'athlète, de corriger celui-ci le cas échéant, de proposer des exercices développant une technique dite évolutive et de pouvoir réaliser des démonstrations efficaces.

Ce module de formation vise également à donner les connaissances et les moyens au MS Initiateur pour expliquer les principes physiologiques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice spécifique à la discipline.

3. Concepts / Mots-clés

- Technique
- Progression
- Physiologique
- Technique évolutive
- Correction
- Spécificités course à pied

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir et exécuter une tâche ou une séance de l'apprentissage des habiletés motrices spécifiques en COURSE A PIED (Didactique)							✓	
Micro	Adapter et démontrer les fondamentaux techniques en COURSE à PIED (Technique)							✓	
	Expliquer les principes biomécaniques, physiques et techniques du public cible au regard de la planification, de l'entraînement, de la compétition et de l'exercice en COURSE A PIED		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓	✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				08:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	03:30	03:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
05:00	00:00	00:00	05:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				02:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:30	00:00	00:30	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
01:00	00:00	00:00	01:00	

□ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation fait partie de l'évaluation du champs des "Savoirs" et du champs des "savoir-faire" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation". Elles se compose de 3 parties distinctes.

1. E-learning:

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs".

2. Epreuve écrite:

Sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'études de cas.

Cette évaluation fait partie de l'évaluation des "Savoirs".

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- **25% ou moins = NA** - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **Entre 26 et 49% = EVA** - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50 et 74% = A** - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75% ou plus = AM** - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis

3. Micro-enseignement:

Sous forme d'enseignement entre paires d'un thème attribué.

Cette évaluation pratique fait partie de l'évaluation des "Savoir-faire". Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat. Elle se trouve par ailleurs dans les annexes de ce cahier des charges.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en oeuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Planification progressive des habiletés du triathlon	CS122	**
			Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied	CS121	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Matériel spécifique à la pratique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement en course à pied.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS134 Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est dispensé en E-learning. Il consiste en une contextualisation forte du module de formation "CG131 Approche des déterminants de gestion-psycho-émotionnelle". Cette contextualisation est faite en grande partie en s'appuyant sur le retour d'expérience de Claire Michel. L'acte d'initier et d'éduquer à la pratique du triathlon, loin d'être purement technique, est avant tout un acte social, relationnel et affectif où les émotions sont constantes. Qu'on le veuille ou non, par sa façon d'être, sa façon de communiquer, le climat qu'il crée autour de lui, le MS Initiateur exerce une influence sur « ses » athlètes non seulement sur les plans technique et physique mais aussi sur le plan psychologique. Ce constat motive une philosophie de formation visant une approche aussi orientée vers le développement personnel du moniteur sportif, ses compétences émotionnelles et relationnelles, sa capacité d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnel des athlètes qu'il encadre. Ce module de la formation initiateur se construit à travers quatre grandes dimensions qui sont l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi. De manière très concrète, chacun de ces domaines seront abordés via 3 volets: un volet théorique, un volet "retour d'expérience et conseils" de Claire Michel et un volet pratique, avec des exercices à réaliser en guise d'activités pédagogiques de formation.

3. Concepts / Mots-clés

- Communication
- Confiance en soi
- Emotions
- Motivation
- Agentivité
- Sentiment d'efficacité personnelle

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner des premiers « outils » pour réguler ses émotions et de là, tenter de les adapter à différents contextes, à des environnements particuliers, aux émotions des autres, ... dans le contexte du triathlon		✓						
Micro	Distinguer les principes permettant d'identifier et repérer les émotions de base dans le contexte du triathlon		✓						
	Décrire les principes de base qui permettent d'identifier et repérer les principales formes de motivation dans le contexte du triathlon		✓						
	Distinguer les principes de base qui permettent l'émergence, l'apparition de la motivation et son maintien chez les athlètes dans le contexte du triathlon		✓						
	identifier et repérer les facteurs clefs de la confiance et ses différentes sources chez les athlètes dans le contexte du triathlon	✓							
	Reconnaître les principes fondamentaux de l'agentivité et l'auto-efficacité dans le contexte du triathlon	✓							
	Reconnaître les principes fondamentaux de l'anxiété de performance dans le contexte du triathlon	✓							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités et Ressources d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe		Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
						✓	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓		✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:45	01:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer un niveau de connaissances, un niveau d'appréhension des savoirs spécifiques.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche des déterminants de gestion-psycho-émotionnelle	CG131	***			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport et d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après
Détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport	

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- Lister les éléments constitutifs d'une procédure de base permettant d'évaluer l'état du matériel utilisé et de l'utiliser en toute sécurité
- Exécuter une procédure pour prodiguer les gestes de premiers secours.

▪ *Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :* 2

▪ *Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :* : voir infra

▪ *Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :*

- CS141 Notions de sécurité en triathlon
- TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif (module externalisé)

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS141 Notions de sécurité en triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module "hybride" (E-learning et présentiel). Il est le prolongement du module "CG141 Prévention dans les activités sportives" et est en lien avec le module "CS142 Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif".

Il amène le candidat à porter une réflexion sécuritaire vis-à-vis de sa pratique d'encadrant en triathlon.

En effet, les accidents lors des loisirs actifs comme la pratique du triathlon sont courants. Il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

Dans ce sens, différents aspects spécifiques à la sécurité lors de l'activité triathlon sont abordés: la sécurité en l'eau libre, la pratique cyclistes sécurisées...

3. Concepts / Mots-clés

- Accident
- Prévention
- Procédure
- Analyse
- Responsabilité
- Matériel

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Lister les éléments constitutifs d'une procédure de base permettant d'évaluer l'état du matériel utilisé et de l'utiliser en toute sécurité		✓						
Micro	Lister les éléments constitutifs d'une procédure de base permettant de réaliser une analyse de risque des différents environnements dans lesquels vont se pratiquer les activités		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓		✓					✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:45	01:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer un niveau de connaissances, un niveau d'appréhension des savoirs spécifiques.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention dans les activités sportives	CG141	*	Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	CS142	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention et d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre du triathlon.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS142 Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif

2. Résumé / présentation

Ce module constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB devra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Les accidents sont légion dans la pratique sportive.

Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.

Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif.

Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

3. Concepts / Mots-clés

- Défibrillateur
- Réanimation
- Sur-accident
- Malaise
- Premiers soins
- Accidents

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...							✓	
Micro	Appliquer les principes permettant de passer efficacement un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci							✓	
	Appliquer les principes permettant de gérer efficacement l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Écrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	✓

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓						✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				07:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
03:00	00:00	01:45	04:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
03:00	00:00	00:00	03:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Pas d'évaluation théorique.

Une évaluation continue sur base d'une grille définie par l'AG Sport et connue des candidats sera faite par le/les formateur(s).

Sur base d'un modèle validé par l'AG Sport, une attestation de participation confirmant la réussite du module sera éditée par l'opérateur de formation et sera remise aux participants. Cette attestation a une validité de 2 ans.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions de sécurité en triathlon	141	*

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection - 1 mannequin de réanimation adulte, de conception récente avec système de feedback obligatoire, pour maximum 3 candidats ; - Masque de protection pour le bouche-à-bouche (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat) ; - Lingettes désinfectantes en suffisance ; - 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin ; - 1 tapis de sol par mannequin

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans
BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en triathlon en vue de s'y référer
- *Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1*
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : voir infra*
- *Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*
 - CS151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est dispensé en E-learning. Il est le prolongement et la contextualisation du module "CG151_Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif". Cette unité de formation envisage la fonction de MS Initiateur Triathlon sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique et bien entendu de la morale. Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant la culture et les valeurs véhiculées par l'activité triathlon et par la Ligue Francophone de Triathlon (LF3). Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le MS Initiateur Triathlon exerce pleinement les responsabilités d'un «éducateur».

3. Concepts / Mots-clés

- Morale
- Ethique
- Déontologie
- Education
- Intégration
- Valeurs

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en triathlon en vue de s'y référer		v						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					v		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v						

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	v		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	v		v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:45	00:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	00:00
00:00	00:00	00:00	00:00	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer un niveau de connaissances, un niveau d'appréhension des savoirs spécifiques.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider le module.

L'évaluation/validation de ce module de formation fait partie de l'évaluation "E-learning des "Savoirs" dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations" et 4.8 "Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation".

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	CG151	**			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1 et Niveau 2 en triathlon	2000-2013
Moniteur Sportif Initiateur Triathlon	2013 et après

4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Initiateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris au point « 4.0.6 Synoptique » de ce document.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans chacune des fiches ECTS.

4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- Etc.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</u>			
	Module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
	Code	Nom	
Théma 1	CS110	Ma formation MSInitiateur	- Responsable du secteur de la Formation des cadres de la Ligue et/ou - Référent pédagogique et/ou administratif de la formation.
	CS111	Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique	- Membre du CA, staff technique ou administratif de la LF3 et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Triathlon en FWB et en Belgique.
	CS112	Règlement en triathlon	- Membre de la commission d'arbitrage de la LF3 et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'arbitrage en compétition francophone et nationale.
Thématique 2	CS021	Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage d'activité physique en groupe et spécifiquement du triathlon.
	CS022	La "Mallette pédagogique" du Triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage d'activité physique en groupe et spécifiquement du triathlon.
	CS121	Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage d'activité physique en groupe et spécifiquement du triathlon.
	CS122	Planification progressive des habiletés du triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification d'activité physique et spécifiquement du triathlon.
	CS123	Initiation au Paratriathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du handisport.
	CS124	Les transitions et l'enchaînement	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement du triathlon.
	CS125	Multisport, entraînements croisés et sports apparentés	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement du triathlon.
Thématique 3	CS131	Spécificités natation en initiation triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement en natation.
	CS132	Spécificités cyclisme en initiation triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement en cyclisme.
	CS133	Spécificités course à pied de l'initiation en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation et l'apprentissage des activités physiques en groupe et spécifiquement en course à pied.
	CS134	Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport et d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport.
Th 4	CS141	Notions de sécurité en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention et d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre du triathlon.
	CS142	Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif	Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.
Th 5	CS151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie

En bleu, les modules faisant partie du niveau MSAnimateur.

4.8 Tableau synthèse de l'évaluation des modules de formation du cursus vs modalités d'évaluation

Evaluations MSInitiateur (incluant MSAnimateur)									
			Champs des Savoirs		Champs des Savoir-faire	4. Stage			
			1. E-Learning	2. Epreuve écrite	3. Micro-enseignement / Démonstration	Pratique		Rapport	
			Accès si 80% présences au cours + validation du E-Learning			Accès si réussite éval 1 à 4			
			Pour MSIni avoir validé MSAni						
Théma 1	CS110	Ma formation MSInitiateur	V						
	CS111	Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique	V						
	CS112	Règlement en triathlon	V						
Théma 2	CS021	Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon			V Accès si 80% présences Validation				
	CS022	La "Mallette pédagogique" du Triathlon							
	<u>CS121</u>	<u>Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied</u>		V					
	CS122	Planification progressive des habiletés du triathlon	V	V					
	CS123	Initiation au Paratriathlon	V						
	<u>CS124</u>	<u>Les transitions et l'enchaînement</u>							
	<u>CS125</u>	<u>Multisport, entraînements croisés et sports apparentés</u>	V						
	CS126	Stage				V	V		
Théma 3	<u>CS131</u>	<u>Spécificités natation en initiation triathlon</u>	V	V	V				
	<u>CS132</u>	<u>Spécificités cyclisme en initiation triathlon</u>	V	V	V				
	<u>CS133</u>	<u>Spécificités course à pied de l'initiation en triathlon</u>	V	V	V				
	CS134	Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon	V						
Théma 4	<u>CS141</u>	<u>Notions de sécurité en triathlon</u>	V						
	CS142	Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif			5. Validation				
Théma 5	CS151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon	V						
<u>Les modules soulignés et en italique sont aussi évalués de façon intégrés lors du stage</u>			Validation	Seuil réussite = A au total et minimum EVA pour chaque module	Seuil réussite = A à chaque module	Seuil réussite = A			

En gris, les modules faisant partie de la formation MS Animateur.
En beige, le module externalisé.

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1re. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

5.1 Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS126_Stage ».

5.1.1 Contenu du stage :

- 28h d'encadrement avec le public cible :
 - Tous les âges
 - « Loisir », novices et débutants
 - En phase de formation de base (LABEL "Ecole de triathlon" Niv 4,5,6)
- Supervisé par un maître de stage avalisé par la LF3.

5.1.2 Objectifs du stage :

- Découvrir les différentes activités dans leur environnement réel et être ainsi confronté aux aspects organisationnels et de gestion de groupes.
- Mettre en application les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de la formation.
- Bénéficier de l'expérience de « Maîtres de stage » pour se forger sa propre expérience.
- Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures.
- Prendre du recul et écrire un rapport de stage permettant d'analyser sa pratique.

5.1.3 L'accès au stage et échéances :

Même si, avec l'objectif d'anticiper la mise en place du stage, les informations concernant ce stage sont transmises en partie dans le bloc « E-Learning 2 » et dans le bloc « Présentiel

3 » (Cf. « 4.0.8. Parcours de formation », le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation.

Le stage doit être réalisé dans un délai de six mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.(1^{ère} ou 2^{ème} session).

5.1.4 La convention de stage

La convention de stage (annexe 1 dans le dossier de stage) est à présenter au responsable de la formation des cadres de la LF3 par E-mail (formation@lf3.be) au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage.

5.1.5 Assurance

Le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

5.1.6 Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

5.2 Dossier de stage

Tous les documents qui composent le dossier de stages se trouvent dans les annexes.

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier de stage est remis à chaque candidat qui a réussi les diverses évaluations de la formation. Le dossier de stage est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage (Annexe 1 dans le dossier de stage) ;
2. Les fiches de préparation complétées par le stagiaire, une fiche par séance (Annexe 2 dans le dossier de stage) ;
3. Les fiches de guidance complétées par le MS. Elles serviront à guider le stagiaire en cours de route et fixer des objectifs intermédiaires (Annexe 3 dans le dossier de stage) ;
4. Le document d'évaluation finale du maître de stage (Annexe 4 dans le dossier de stage) ;
5. Le rapport de stage (suivre le canevas Annexe 5 dans le dossier de stage).

Le dossier de stage devra être déposé, en un seul fichier numérique, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée. La remise du dossier de stage complété par le stagiaire et le Maître de stage à l'opérateur de formation finalise le stage et la formation

5.3 Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage (Annexe 5 du dossier de stage) doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier de stage.

5.4 Règles concernant les Maîtres de stage

Le Maître de stage doit être « avalisé » par l'opérateur de formation qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.

5.4.1 Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur du brevet ADEPS de niveau I ou Initiateur en Triathlon.

5.4.2 Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience de 5 ans dans l'enseignement du Triathlon.

5.4.3 Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5.5 Engagement des Maîtres de stage

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.

- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Compléter les fiches de guidance (annexe 3 dans le dossier de stage).
- Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage, ainsi que seul en fin de stage (annexe 4 dans le dossier de stage).
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

5.6 Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la LF3.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.
- Le stage est exclusivement réalisé auprès d'un seul Maître de stage (Cf. point ci-dessus).
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

5.7 Evaluation du stage et du cahier de stage

- L'évaluation finale du stage est réalisée par le jury d'évaluation sur base de la grille d'évaluation du Maître de stage et du dossier de stage du stagiaire.
- Cette évaluation finale est réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat.
- Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.
- Cette grille se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.
- L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:
 - **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
 - **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
 - **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation

- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 6 mois (au départ de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

5.8 Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de la LF3 peu.ven.t venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement du Triathlon. Il possède un titre pédagogique Adeps en Triathlon au minimum. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Comme le rappelle le tableau de synthèse des évaluations ci-dessous, il y a 5 évaluations distinctes : 4 pour la formation et 1 pour le stage. L'évaluation de la formation MS Animateur se trouve dans l'évaluation 3.

1. Champs des Savoirs / Evaluations certificatives épreuve « E-Learning »
2. Champs des Savoirs / Evaluation certificative épreuve « Écrite »
3. Champs des Savoir-faire / Evaluation certificative épreuve « Micro-enseignement »
4. L'évaluation du stage.
5. La validation du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé)

Evaluations MSInitiateur (incluant MSAnimateur)									
			Champs des Savoirs		Champs des Savoir-faire	4. Stage			
			1. E-Learning	2. Epreuve écrite	3. Micro-enseignement / Démonstration	Pratique		Rapport	
			Accès si 80% présences au cours + validation du E-Learning Pour MSini avoir validé MSAni			Accès si réussite éval 1 à 4			
Théma 1	CS110	Ma formation MSInitiateur	V						
	CS111	Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique	V						
	CS112	Règlement en triathlon	V						
Théma 2	CS021	Les éléments méthodologiques de base de l'animation lors d'activité ludique de découverte du triathlon			V Accès si 80% présences Validation				
	CS022	La "Mallette pédagogique" du Triathlon							
	<u>CS121</u>	<u>Animation et encadrement en triathlon, en natation, en cyclisme et en course à pied</u>		V					
	CS122	Planification progressive des habiletés du triathlon	V	V					
	CS123	Initiation au Paratriathlon	V						
	<u>CS124</u>	<u>Les transitions et l'enchaînement</u>							
	<u>CS125</u>	<u>Multisport, entraînements croisés et sports apparentés</u>	V						
	CS126	Stage				V	V		
Théma 3	<u>CS131</u>	<u>Spécificités natation en initiation triathlon</u>	V	V	V				
	<u>CS132</u>	<u>Spécificités cyclisme en initiation triathlon</u>	V	V	V				
	<u>CS133</u>	<u>Spécificités course à pied de l'initiation en triathlon</u>	V	V	V				
	CS134	Développement des qualités mentales dans et par l'activité triathlon	V						
Théma 4	<u>CS141</u>	<u>Notions de sécurité en triathlon</u>	V						
	CS142	Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif			5. Validation				
Thém a 5	CS151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon	V						
			Validation	Seuil réussite = A au total et minimum EVA pour chaque module	Seuil réussite = A à chaque module	Seuil réussite = A			
<u>Les modules soulignés et en italique sont aussi évalués de façon intégrés lors du stage</u>									

En gris, les modules faisant partie de la formation MS Animateur.
En beige, le module externalisé.

6.1 Délai d'organisation des évaluations

1. Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - épreuves « E-Learning »

Cette évaluation est réalisée au cours de la formation.

Principe général des évaluations certificatives en E-Learning :

Pour les modules concernés (Cf. tableau ci-dessus), toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

2. Champs des Savoirs / Evaluation certificative - épreuve « Écrite »

Au cours de la formation. Ces évaluations sont intégrées dans les sessions de formation prévues pour les modules concernés.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

3. Champs des Savoir-faire / Evaluation certificative - épreuves pratiques « Micro-enseignement »

Au cours de la formation. Ces évaluations sont intégrées dans les sessions de formation prévues pour les modules concernés.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

Modules de la formation animateur (021 et 022)

Le « **STAGE - EXPERIENCE** » débute immédiatement après avoir suivi les modules CS021 et CS022. Le candidat dispose d'un délai de 10 semaines pour réaliser ce stage et donc animer minimum 10 séances avec le public cible.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

4. L'évaluation du stage (uniquement pour MSInitiateur)

Dans un délai de six mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.

5. La validation du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé) (uniquement pour MSIni)

Dans un délai de trois mois maximums à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.

6.2 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les éléments suivants sont d'application tant pour le niveau de formation MSAnimateur que pour MSInitiateur. Les conditions d'accès aux évaluations finales concernant les présences aux cours sont les suivantes :

Présences aux cours

- 80% de présences sur l'ensemble de la formation pour les cours en présentiel.
- Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.
- Une présence passive (maladie ou blessure soudaine) est pleinement comptabilisée pour autant qu'un compte-rendu fidèle soit réalisé et remis le jour même au chargé de cours.
- L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si la blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.
- L'accès aux évaluations des épreuves du niveau MSInitiateur est conditionné par la validation de « l'épreuve-preuve » du niveau MSAnimateur.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Validation des activités E-Learning

Pour avoir accès aux évaluations écrites et pratiques, le candidat doit aussi au préalable avoir validé les activités E-Learning prévues dans le parcours de formation avant l'évaluation concernée.

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une non-admission à l'évaluation finale pour la formation en cours.
- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions.

Cas particuliers :

- Un candidat blessé en cours de formation peut poursuivre la formation. Si sa blessure ne lui permet pas de se soumettre aux évaluations, il n'y aura pas accès et il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Un candidat qui est malade en cours de formation (maladie justifiée par un certificat médical) et qui dépasse les 20 % d'absence n'aura pas accès aux évaluations. Il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est faite par e-mail par le biais du secrétariat de l'opérateur de formation.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) est faite par voie officielle et écrite par le biais de l'Opérateur de formation. La justification y est mentionnée.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'évaluation (1ère ou 2ème session) est considéré comme absent.
- Tout candidat considéré absent lors de la première session sera automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
- S'il échoue en 2ème session et que son absence en 1ère session était justifiée par un cas de force majeure ou un certificat médical, il peut bénéficier d'une « 3ème session » (2ème chance de réussite).
- Cette « 3ème session » est organisée dans les 15 jours. Passé ce délai, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Si un candidat est considéré comme absent lors de la 2ème session, il sera refusé si cette absence n'est pas dûment justifiée (cas de force majeure ou de certificat médical).
- En cas d'absence justifiée, une session d'évaluation sera organisée dans les 15 jours qui suivent l'évaluation. En cas d'indisponibilité, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Tout candidat absent doit avertir les personnes de contact de l'opérateur de formation par mail en y joignant l'éventuel justificatif. Celui-ci doit parvenir dans les 2 jours maximum après l'examen.

- Le Responsable de la FC de l'opérateur de formation et/ou le Président de Commission Pédagogique de l'opérateur de formation apprécie(nt) la légitimité du report (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi – sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Un seul report d'évaluation est autorisé par session d'évaluation.
- Un candidat arrivant en retard peut se voir refuser l'accès à l'évaluation concernée. Dès le moment où un candidat a quitté le lieu de l'évaluation, tout autre candidat arrivant en retard après, se verra refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'entrée à l'examen serait considéré comme absent.
- Tout candidat arrivé en retard et admis à présenter l'évaluation terminera à l'heure initialement prévue.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

Les contenus et les exigences sont les suivants :

1. Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - épreuves « E-Learning »

Contenu :

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider chaque module et l'ensemble des modules concernés.

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

2. Champs des Savoirs / Evaluation certificative - épreuve « Écrite »

Contenu :

Cette évaluation théorique est réalisée en 2 heures d'examen écrit qui comprend des QCM et/ou des questions ouvertes et/ou des études de cas pour l'ensemble des modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Chaque module de formation est évalué sur 20 points. Le total est donc de 100 points.

Une table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- **25 pts ou moins = NA** - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **entre 26 et 49 pts = EVA** - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **Entre 50 et 74 pts = A** - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 pts ou plus = AM** - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A (Acquis) au total et minimum EVA pour chaque module

3. Champs des Savoir-faire / Evaluation certificative - épreuves pratiques « Micro-enseignement »

Contenu :

Le candidat dispense des leçons sous forme de « micro-enseignement » dans chacun des modules concernés par cette évaluation (Cf. tableau synthèse des évaluations)

Pour chacune d'elles, les 3 aspects suivants sont appréciés:

1. L'attitude
2. Préparation : Conception et planification des séances
3. Mise en œuvre et gestion des séances

Une globalisation est ensuite réalisée.

Pour chacune des leçons, il est donc question d'une évaluation pratique réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

Cette grille se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

- Pour chaque module isolé : **A : Acquis**
- Si échec, repasser les modules de formation en échec en seconde session

Epreuve spécifique au niveau de formation MS Animateur :

Cette évaluation regroupe les 2 modules de formation du niveau MSAnimateur à savoir le CS021 et le CS022. Il est question d'une "épreuve - preuve".

Le candidat doit choisir des fiches pédagogiques faisant partie de la mallette pédagogique vue lors de la formation (CS022) en tenant compte des caractéristiques et du niveau d'habileté du public.

Il doit animer ces fiches durant 5 semaines en appliquant les techniques et outils d'animation vu lors de la formation (CS021).

Il doit ensuite remplir un rapport d'activité après l'animation et le faire parvenir au responsable FC de la Ligue. C'est ce dépôt de rapport qui sert de validation.

Ce rapport d'activité se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

Le rapport de stage est évalué avec une grille critériée présentée au préalable au candidat.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure et de descripteur.

Cette grille se trouve dans les annexes de ce cahier des charges.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.

- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation

- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite pour l'épreuve spécifique MS

Animateur:

A (Acquis)

4. L'évaluation du stage (uniquement pour MSInitiateur)

Se référer au chapitre 5 de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

5. La validation du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé) (uniquement pour MSIni)

Exigence minimale de réussite :

Fournir une attestation de validation

6.8 Forme, type et durée des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point 6.7, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluations repris au début de ce chapitre, le candidat doit :

- Valider
 - Les épreuves « E-Learning »
 - « L'épreuve-preuve » des modules de formation CS021 et CS022 (uniquement pour MS Animateur)
 - Le module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé)
- Obtenir au minimum « **A – Acquis** » à chacune des évaluations suivantes :

- Épreuve « Écrite » : au total ET minimum EVA à chaque module isolé
 - Épreuve pratique « Micro-enseignement » : à chaque module isolé
- Ensuite, il doit réussir le stage en obtenant au minimum « **A – Acquis** »

Chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Pour chaque session d'évaluation, un jury d'évaluation est constitué d'un président de jury désigné parmi les membres présents et de chargés de cours de la session concernée. Le nombre minimum est de 3.

Un membre désigné par l'opérateur de formation peut également participer à la délibération en qualité d'observateur (sans voix délibérative).

Ce jury sera reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

Un Président de Jury doit être clairement identifié et un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le Conseiller Pédagogique et/ou les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Validité des évaluations

Tant pour le niveau de formation MSAnimateur que MSInitiateur, à condition de recommencer la formation dans les 2 éditions (cycles) de formation organisées qui suivent la signification du refus, un candidat refusé peut obtenir des dispenses pour les champs d'évaluation pour lesquels il a obtenu « A » ou « AM ». Passé ce délai, il doit dans tous les cas recommencer la formation complète.

Ce point n'est plus d'application en cas de modification notoire des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications et évolutions significatives, la durée de validité est suspendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par la Commission Pédagogique Mixte (CPM) qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

6.13.1 Motivation du résultat pour MS Animateur

Délibération en première session

		Code	
<u>Réussite de plein droit</u>	Réussite de plein droit en première session car : Validation de l'évaluation certificative du champ des Savoir-Faire	Réu.1.1	
<u>Ajournement</u>	Ajournement en deuxième session car : Non-validation de l'évaluation certificative du champ des Savoir-Faire	A.1.1	
<u>Refus</u>	Refus en première session car : Moins de 80% de présence aux modules de formation	Ref.1.1	
	Refus en première session car : Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.2	
	Refus en première session car : Abandon de la formation	Ref.1.3	

Délibération en deuxième session

		Code	
<u>Réussite de plein droit</u>	Réussite de plein droit en deuxième session car : Validation de l'évaluation certificative du champ des Savoir-Faire	Réu.2.1	
<u>Refus</u>	Refus en deuxième session car : Non-validation de l'évaluation certificative du champ des Savoir-Faire	Ref.2.1	
	Refus en deuxième session car : Fraude à l'évaluation. Une année de suspension	Ref.2.2	

6.13.2 Motivation du résultat pour MS Initiateur

Délibération en première session (*avant le stage*)

		Code	
<u>Réussite de plein droit</u>	<u>Réussite de plein droit en première session</u> car : Évaluation « A » ou « AM » à l'/aux ... - « Épreuve écrite » : au total ET au minimum EVA à chaque module isolé - « Épreuves pratiques - Micro-enseignement » : à chaque module isolé ET Validation des évaluations - E-learning ET - du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif » > Accès au stage	Réu.1.1	
<u>Ajournement</u>	<u>Ajournement en deuxième session</u> car : Évaluation « EVA » ou « NA » à l'/aux - « Épreuve écrite » : au total OU A au total mais NA à 1 ou plusieurs modules isolés - « Épreuves pratiques - Micro-enseignement » à 1 ou plusieurs modules ET/OU Non-validation des évaluations - E-learning ET/OU - du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif » > Pas d'accès au stage	A.1.1	
	<u>Ajournement en deuxième session</u> car : Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en première session	A.1.2	
<u>Refus</u>	<u>Refus</u> car : Moins de 80% de présence	Ref.1.1	
	<u>Refus</u> car : Fraude à une évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.2	
	<u>Refus</u> car : Abandon de la formation	Ref.1.3	

Délibération en deuxième session (*avant le stage*)

		Code	
<u>Réussite de plein droit</u>	<u>Réussite de plein droit en deuxième session</u> car : Évaluation « A » ou « AM » à l'/aux ... - « Épreuve écrite » : au total ET au minimum EVA à chaque module isolé - « Épreuves pratiques - Micro-enseignement » : à chaque module isolé ET Validation des évaluations - E-learning ET - du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif » > Accès au stage	Réu.2.1	
<u>Refus</u>	<u>Refus en deuxième session</u> car : Évaluation « EVA » ou « NA » à l'/aux - « Épreuve écrite » : au total OU A au total mais NA à 1 ou plusieurs modules isolés - « Épreuves pratiques - Micro-enseignement » à 1 ou plusieurs modules ET/OU Non-validation des évaluations - E-learning ET/OU - du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif » > Pas d'accès au stage	Ref.2.1	
	<u>Refus en deuxième session</u> car : Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en deuxième session	Ref.2.2	
	<u>Refus en deuxième session</u> car : Fraude à l'évaluation. Une année de suspension	Ref.2.2	

6.13.3 Motivation du résultat pour le stage MS Initiateur

Délibération du stage en première session

		Code	
<u>Réussite de plein droit</u>	<u>Réussite du stage de plein droit en première session</u> car : « A » ou « AM » à l'évaluation du stage	Réu.3.1	
<u>Ajournement en deuxième session</u>	<u>Ajournement en deuxième session</u> car : « EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage	A.3.1	
<u>Refus</u>	<u>Refus</u> car : Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.3.1	
	<u>Refus</u> car : Abandon du stage	Ref.3.2	

Délibération du stage en deuxième session

		Code	
<u>Réussite de plein droit</u>	<u>Réussite du stage de plein droit en deuxième session</u> car : « A » ou « AM » à l'évaluation du stage	Réu.4.1	
<u>Refus</u>	<u>Ajournement en deuxième session</u> car : « EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage	Ref.4.1	
	<u>Refus</u> car : Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.4.2	
	<u>Refus</u> car : Abandon du stage	Ref.4.3	

6.14 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.15 Procédure de communication des résultats aux candidats

Les résultats sont envoyés par mail à chaque candidat ou par courrier postal normalisé. L'envoi se fait dans les 15 jours ouvrables maximum.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.16 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des épreuves d'évaluation et lors des délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹⁰ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au

¹⁰ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury

candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son dossier. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique / sportif de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une

VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

Une demande sera recevable si :

-Le questionnaire est complété et envoyé avec les documents demandés (tableau Excel (onglet VAF) et les scans des diplômes/brevets/attestations/cahiers des charges de formation).

¹¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en étroite relation avec le champ de compétences (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...) du niveau de formation visé par la demande. Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

Une demande sera recevable si :

-Le questionnaire est complété et envoyé avec les documents demandés (tableau Excel (onglet VAE) et les scans des diplômes/brevets/attestations/cahiers des charges de formation).

-

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
- de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de

compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la C.P. Mixte.

Le candidat peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Il n'y a pas de frais de procédures.

Le montant à payer pour la formation sera adapté en fonction des dispenses obtenues et donc des modules à valider.

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

Une VAFE spécifique doit être introduite auprès de l'opérateur délégataire de formation dont le responsable en accusera la réception et en assurera le suivi.

Dans ce sens, la demande se fait exclusivement à l'aide du formulaire prévu à cet effet qui doit être télécharger sur le site www.lf3.be dans l'espace « Nos formations / VAFE ». Ce formulaire peut également être obtenu en contactant par email le responsable de la formation des cadres.

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit être complété en version électronique téléchargeable et imprimable en utilisant exclusivement le dossier/formulaire dont mention dans le point précédent.
- Le dossier sera déposé sur le site www.lf3.be dans l'espace « Nos formations / VAFE » ou envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complété(e) ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de dispense totale peuvent être introduites toute l'année.

Les demandes de dispense partielle doivent être introduites avant le début de la formation concernée (minimum 10 jours avant le premier jour de formation).

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

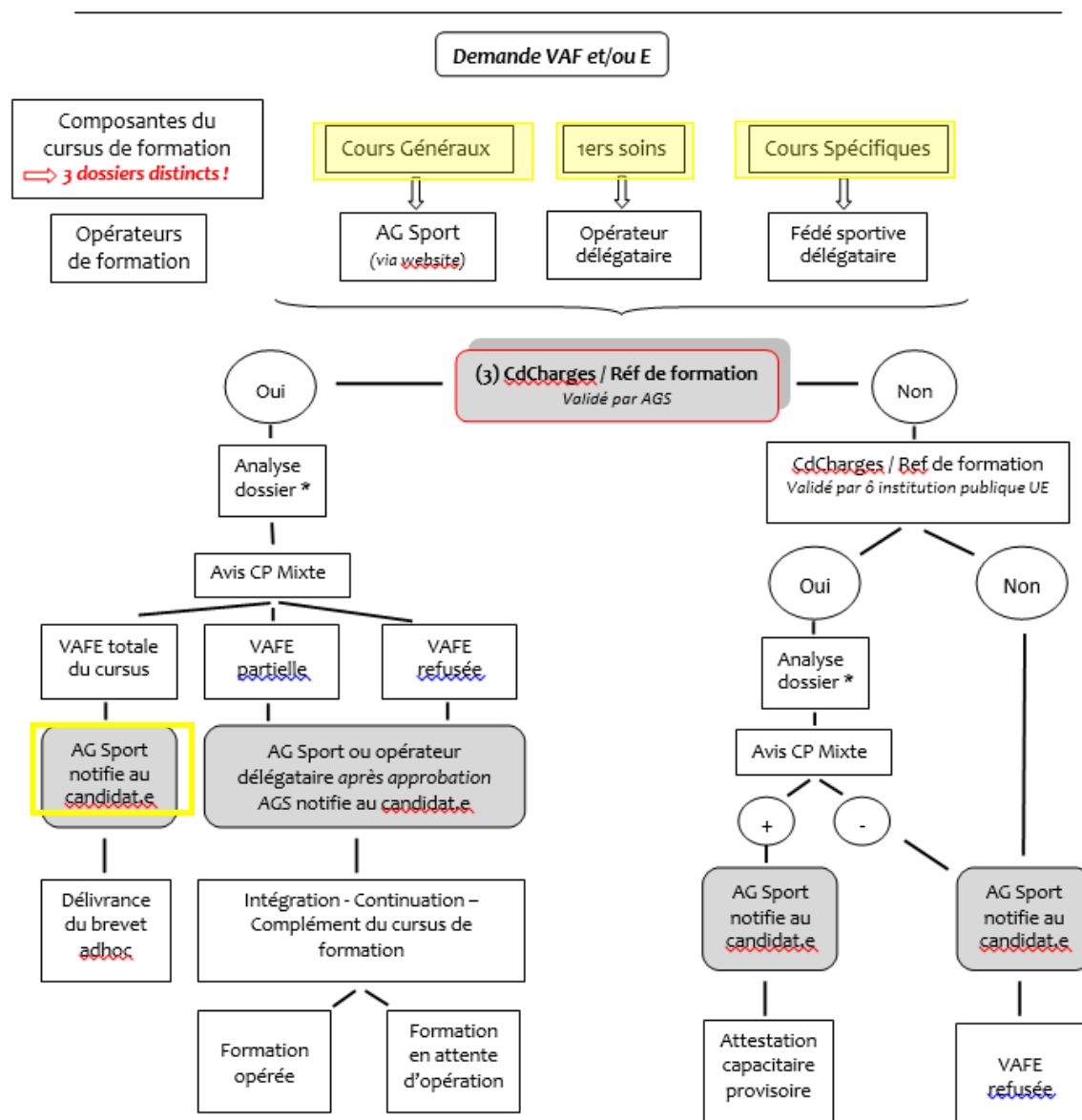
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Au cas par cas selon le principe de Valorisation d'Acquis de Formation (VAF).

7.9.3 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

9.1 Dossier validation du stage expérience / MS Animateur / Epreuve - preuve

1) Présentation du module « stage-expérience ANIMATEUR »

- Le « **STAGE - EXPERIENCE** » débute immédiatement après avoir suivi les modules CS021 et CS022. Le candidat dispose d'un délai de 10 semaines pour réaliser ce stage et donc animer minimum 10 séances avec le public cible.
- Il s'effectue idéalement au sein d'un club de la LF3 voire au minimum avec le public cible.
- Le candidat doit réaliser ses expériences et avoir validé son **DOSSIER « EPREUVES-PREUVES »** pour pouvoir présenter les épreuves d'évaluation du niveau INITIATEUR.
- En cas d'échec au dossier, le stagiaire a droit à une seconde session et disposera de 6 mois (au départ de la décision du jury de délibération) pour réaliser un second « stage-expérience » et rendre un nouveau dossier dans des conditions d'heures et de lieux qui peuvent être aménagés au service du stagiaire.
- Les prestations réalisées lors du stage (stagiaire) sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

2) Contenu du stage

- 10h ou 10 séances d'encadrement avec le public cible :
 - Jeunes 6 à 13 ans en phase de découverte du triathlon
 - En phase de formation de base (LABEL "Ecole de triathlon" Niv 1,2,3)
- Idéalement supervisé par un maître de stage avalisé par la LF3.
- Les 10h de stage doivent comprendre des animations dans chacune des 3 disciplines.

3) Objectifs du stage :

- ANIMER LA DECOUVERTE DU TRIATHLON EN FAVORISANT L'APPROCHE PAR LE JEU (MSANIMATEUR) en utilisant LA MALLETTE LABEL "Ecole de triathlon" (Niv 1, Niv 2, Niv 3)
 1. Choisir et Appliquer les fiches pédagogiques (Niv 1, 2, 3) de la mallette avec le public cible
 2. Distinguer le contenu des différents niveaux de certification de la "Mallette pédagogique" afin de séquencer les actions et conduites motrices du Triathlon
 3. Exécuter les éléments méthodologiques de base pour organiser (avant) l'animation d'un groupe de jeunes sportifs (triathlète)

4. Exécuter les éléments méthodologiques de base pour gérer (pendant) l'animation d'un groupe de jeunes sportifs (triathlète)
 5. Exécuter les éléments méthodologiques de base pour communiquer adéquatement avec les jeunes sportifs (triathlètes) lors de l'encadrement des activités de découverte
 6. Exécuter les éléments sécuritaires de base lors de l'encadrement des activités de découverte
 7. Expliquer les principes de la Mallette pédagogique du Triathlon au public cible et aux parents
 8. Exécuter les éléments méthodologiques de base pour développer la motivation des jeunes sportifs (triathlètes) lors de l'encadrement des activités de découverte
- Bénéficier de l'expérience de « Maîtres de stage » pour se forger sa propre expérience.
 - Prendre du recul et rendre un dossier de stage

4) Dossier de stage

Le dossier de stage devra être déposé en format pdf (ou powerpoint ou keynote), en un seul fichier numérique, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage **annoncée**.

Composition du dossier de stage

1. Page 1 : Page de garde de présentation (Nom, Prénom, Photo de l'animateur)
2. Page 2 : Présentation du milieu de stage, du contexte et de l'environnement (matériel, public, ...) et présentation du tableau des heures réalisées (date, groupe, niveau, objectif, ...)
3. Page 3,4,5,6 : Photos et/ou Vidéos (possibilité d'intégrer des liens à « cliquer ») qui témoignent des 10 heures encadrées et qui attestent que les objectifs 1 à 8 ci-dessus ont été mobilisés / atteints
4. Page 7 : Résumé et conclusion sur le vécu et les ressentis de ce « stage-expérience »
5. Page 8 : Proposition d'une note en auto-évaluation et lister 5 objectifs prioritaires comme pistes de travail à développer dans vos compétences au niveau INITIATEUR

BONUS : Le candidat en bonus à la page 8 peut également intégrer la grille « CS022 – Grille accompagnement ANIMATEUR » en auto-évaluation

9.2 Grille évaluation Rapport de stage MSAnimateur Triathlon

Evaluation	Candidat	Nom			
		Prénom			
1. COMPLÉTUDE et JUSTESSE					
1.1. Le rapport reprend l'ensemble les points obligatoires		NA	EVA	A	AM
1.2. Le rapport est rendu dans le format demandé					
NB : S'il manque une page des points majeurs demandés → NA pour cette partie ■ Commentaires éventuels du correcteur					
2. COHÉRENCE et PERTINENCE					
2.1. Cohérence du carnet au regard du contexte et du public		NA	EVA	A	AM
<u>Au regard du contexte de stage</u>					
<u>Au regard du public cible</u>					
<u>Au regard de la philosophie de la formation et des contenus enseignés dans les CS</u>					
■ Commentaires éventuels du correcteur					
3. EVALUATION DU RAPPORT					
Synthèse des évaluations	AM	Si 2 AM			
	A	Si 1 AM ou A en partie 1 et 1 A en partie 2			
	EVA	Si 1 AM ou A en partie 1 et 1 EVA en partie 2			
	NA	Si NA ou EVA en partie 1 (quel que soit la partie 2) OU si AM ou A en partie 1 mais NA en partie 2			
	NOTE OBTENUE :				
Date et signature du Formateur					

9.3 Grille évaluation épreuves pratiques « Micro-enseignements » MSInitiateur

Evaluation	Candidat	Nom			
		Prénom			
1. ATTITUDES DU CANDIDAT					
1.3. Attitudes professionnelles		NA	EVA	A	AM
■ Adopter une attitude professionnelle par rapport au public cible					
1.2. Attitudes réflexives		NA	EVA	A	AM
■ Détecter les points forts et faibles des contenus et de l'organisation d'une séance et donner des pistes d'ajustement (adaptations selon les problèmes observés ...)					
2. PREPARATION : CONCEPTION ET PLANIFICATION DES SEANCES					
2.2. Planification des séances		NA	EVA	A	AM
■ Prévoir le matériel et l'organisation spatio-temporelle de la séance					
2.3. Concevoir des séances		NA	EVA	A	AM
■ Prévoir des consignes claires, qualitatives (sécurité, exécution, ...)					
■ Décrire un objectif (but) précis de la séance et proposer des situations en rapport avec l'objectif de la séance					
■ Proposer des situations concrètes, motivantes et pertinentes (utiliser le jeu comme moyen d'apprentissage)					
3. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES SEANCES					
3.1. Mettre en activité		NA	EVA	A	AM
■ Introduire, proposer une mise en contexte (donner du sens et dire le « pourquoi »)					
■ S'exprimer de manière adaptée avec clarté, précision et concision (vocabulaire imagé, spécifique ...)					
■ Mettre rapidement en activité, privilégier le temps de pratique					
3.2. Observer et accompagner		NA	EVA	A	AM
■ Prendre du recul pour observer le public cible					
■ Ajuster ou transformer le dispositif, modifier les consignes					
3.3. Maîtriser les contenus		NA	EVA	A	AM
■ Expliquer et démontrer correctement (soi-même ou via une tierce personne) les contenus					
3.4. Gérer le groupe		NA	EVA	A	AM
■ Faire respecter les règles préalablement énoncées et adoptées					
■ Être capable de s'imposer, se positionner (attitude dynamique, bonne implication, voix calme, posée et audible)					
■ Manifester du plaisir tout au long de la séance (sourire ...)					
4. EVALUATION DU MICRO-ENSEIGNEMENT					
Synthèse des évaluations	Nombre de NA	Nombre de EVA	Nombre de A	Nombre de AM	
Date et signature du Formateur					

Règles d'évaluation

AM	Si pas d'item NA et min 7 items AM ou max 2 items EVA et min 7 items AM
A	Si max 1 item NA et 5 items EVA ou max 6 items EVA
EVA	Si + de 5 items < A (EVA et NA cumulés)
NA	Si + de 2 items NA ou si 1EVA/NA dans les cases grises

Evaluations

- **AM** (ACQUIS avec une certaine MAITRISE) : le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

- **A** (ACQUIS) : le candidat répond régulièrement à ce qui est attendu. Il est en situation de réussite / de validation.

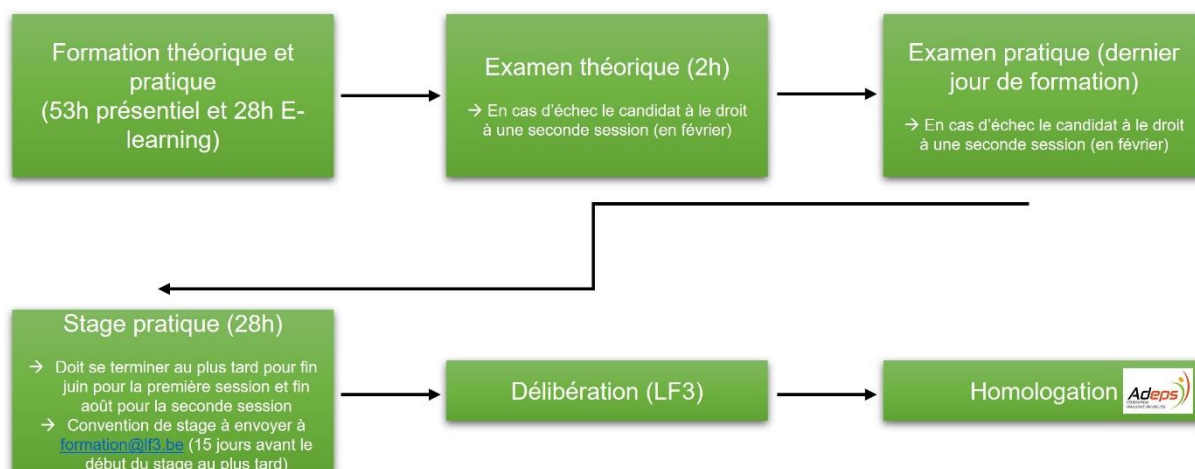
- **EVA** (En VOIE d'Acquisition) : le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment et de manière instable. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.

- **NA** (NON ACQUIS) : le candidat n'a pas ou très rarement développé la compétence attendue.

La partie grisée de la grille, les 3 items DOIVENT être MINIMUM d'un niveau ACQUIS (A) étant donné que ce sont des éléments incontournables à l'évaluation. En cas d'échec, dans un de ces items, le stage sera automatiquement en échec.

9.4 Dossier de stage MSInitiateur

1. Présentation du Stage



- Le stage débute au plus tôt à l'issue de la réussite de l'examen pratique.
- Il s'effectue au sein d'un club de la LF3.
- Une **convention de stage (annexe 1)** est à présenter au responsable de la formation des cadres de la LF3 par mail (formation@lf3.be) **au plus tard 15 jours** avant la date prévue de début du stage.
- Le candidat a jusqu'à la fin du mois de juin 2023 pour réaliser son stage s'il a réussi en première session les examens théoriques et pratiques ou jusque fin août 2023 s'il a réussi en seconde session les examens théoriques et pratiques.
- En cas d'échec au stage, le stagiaire a droit à une seconde session. Le stagiaire disposera de 6 mois (au départ de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage dans des conditions d'heures et de lieux qui peuvent être aménagés au service du stagiaire.
- Les prestations réalisées lors du stage (stagiaire) sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

2. Contenu du stage

- 28h d'encadrement avec le public cible :
 - Tous les âges
 - « Loisir », novices et débutants
 - En phase de formation de base (LABEL "Ecole de triathlon" Niv 4,5,6)
- Dans un club membre de la LF3.
- Supervisé par un maître de stage avalisé par la LF3.

3. Objectifs du stage :

- Découvrir les différentes activités dans leur environnement réel et être ainsi confronté aux aspects organisationnels et de gestion de groupes.
- Mettre en application les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de la formation.
- Bénéficier de l'expérience de « Maîtres de stage » pour se forger sa propre expérience.
- Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures.
- Prendre du recul et écrire un rapport de stage permettant d'analyser sa pratique.

4. Dossier de stage

A l'issue de la session des cours, lors du module **CS126_ Stage**. Le candidat recevra des explications sur les modalités de réalisation du stage et du dossier de stage.

Le dossier de stage devra être déposé, en un seul fichier numérique, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée.

Composition du dossier de stage

1. <u>La convention de Stage</u> (Annexe 1).
2. <u>Les fiches de préparation</u> complétées par le stagiaire, une fiche par séance (Annexe 2).
3. <u>Les fiches de guidance</u> complétées par le MS. Elles serviront à guider le stagiaire en cours de route et fixer des objectifs intermédiaires (Annexe 3).
4. <u>Le document d'évaluation finale</u> du maître de stage (Annexe 4).
5. <u>Un rapport de stage</u> (suivre le canevas Annexe 5).

À tout moment un chargé de mission ou le responsable des formations de la LF3 peuvent venir effectuer une visite sur les lieux de stage et le stagiaire se doit de pouvoir leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

5. Règles concernant les Maîtres de Stages :

5.1. Devoir du Maître de Stage

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Compléter les fiches de guidance (annexe 3).
- Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation en milieu de stage, ainsi que seul, la grille d'évaluation en fin de stage (annexe 4).
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

5.2 Évaluation du stage et du cahier de stage

- L'évaluation finale du stage est effectuée par le jury d'évaluation sur base de la grille d'évaluation du maître de stage et du dossier de stage du stagiaire.
- En cas d'échec au stage, le stagiaire a droit à une seconde session. Le stagiaire disposera de 6 mois (au départ de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

Annexe 1 : Convention de stage Moniteur Sportif Initiateur

 Ligue Francophone Triathlon	CONVENTION DE STAGE Niveau Moniteur initiateur	 Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
---	---	--

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Email : _____ Tél : _____
 Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Email : _____ Tél. _____
 Niveau de qualification Adeps : _____

Le Maître de Stage s'engage à :

- ☐ Donner au stagiaire des tâches à réaliser ainsi que des responsabilités correspondant à leurs connaissances, aptitudes et compétences, aux objectifs du stage et garantir la bonne adéquation des équipements et des supports.
- ☐ Proposer une analyse de la grille d'évaluation en milieu de stage avec le stagiaire.
- ☐ Proposer un suivi via les fiches de guidance proposées à l'annexe 3.
- ☐ Remplir et signer la grille d'évaluation finale en fin de stage.

ARTICLE 2 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne de contact : _____ Gsm : _____

Email pers. contact : _____

ARTICLE 3 : DÉFINITION DU STAGE ET ENGAGEMENT

Les parties s'engagent dans un partenariat avec la LF3 en matière de stage et adhèrent à la notion de stage telle que définie par la LF3. Le stage doit permettre de développer les acquis d'apprentissage suivant :

- Acquérir une expérience pratique dans une école de triathlon ;
- Mettre en pratique les notions vues au cours de la formation (Cf. descriptif des modules de formation Moniteur Sportif Initiateur en triathlon) ;
- Renforcer ses compétences didactiques, acquérir les comportements et modes de fonctionnement requis par la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en Triathlon.
- Développer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques ;
- Exercer la capacité d'analyse critique du stagiaire ;
- S'intégrer dans une équipe.

ARTICLE 4 : RESPECT DES RÈGLES EN VIGUEUR

Les partenaires assurent avoir pris connaissance du dossier de stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles les informations (documents pédagogiques, savoir-faire, projets, listing d'athlètes...) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

La structure d'accueil et le stagiaire (pour les dommages qu'il pourrait causer aux personnes ou aux biens dans le cadre de son stage) déclarent être assurés.

ARTICLE 7 : ABSENCE ET INTERRUPTION DU STAGE

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

Interruption temporaire :

Pour toute interruption du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...) le M.S. avertira le responsable des formations LF3 par courriel (formation@lf3.be).

Interruption définitive :

En cas de volonté d'une des trois parties (Structure d'accueil, opérateur de formation (LF3), stagiaire) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

ARTICLE 8 : PROGRAMME DU STAGE

Date prévue du début du stage : ____/____/____

Date prévue de fin du stage : ____/____/____

DATES PRÉVUES : Séances de minimum 1h00, 28h de stage.

1.	7.	13.	17.	23.
2.	8.	14.	18.	24.
3.	9.	15.	19.	25.
4.	10.	16.	20.	26.
5.	11.	17.	21.	27.
6.	12.	18.	22.	28.

Nombre de séances prévues :

Durée des séances :

Signatures, Nom, Prénom et date, Maître de stage et Stagiaire

Annexe 2 : Fiche de préparation de séance

(document à faire montrer et faire signer par le MS après chaque séance)

	STAGE MONITEUR SPORTIF INITIATEUR en triathlon Séance n°	
---	--	---

Le stagiaire :

Le maître de stage :

Lieu :

Type de séance (natation, vélo, course à pied, autre)

Séance du : deh..... àh.....

Nombre d'athlètes prévus :

Tranche d'âge des athlètes prévus :

THÈME(S) PRINCIPAL(AUX) DE LA SÉANCE

1.....

2.....

3.....

1) Echauffement :

1.1. Echauffement général

Timing	
Objectif principal	
Objectif autre (s'il y en a)	
Schéma/organisation	
Matériel	
Consignes	
Variantes	
Sécurité	

2. Corps de séance :

2.1. Première activité

Timing	
Objectif principal	
Objectif autre (s'il y en a)	
Schéma/organisation	
Matériel	
Consignes	
Variante	
Sécurité	

2.2. Deuxième activité

Timing	
Objectif principal	
Objectif autre (s'il y en a)	
Schéma/organisation	
Matériel	
Consignes	
Variante	
Sécurité	

2.3. Troisième activité

2.4.

3. Retour au calme :

Timing	
Objectif principal	
Objectif autre (s'il y en a)	
Schéma/organisation	
Matériel	
Consignes	
Variante	
Sécurité	

4. Remarques éventuelles

Annexe 3 : Fiche de guidance

RÈGLES GENERALES :

En plus de l'évaluation que le Maître de stage doit réaliser pour l'ensemble du stage, il peut également effectuer des guidances dans le cadre de la formation du stagiaire afin que celui atteigne les objectifs terminaux en fin de stage.

Ces guidances servent à orienter, guider le stagiaire en cours de route et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen/outil de communication précieux pour les 3 parties (Maître de stage, stagiaire et opérateur de formation).

A cet effet, le Maître de stage devra utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et la compléter en parfaite transparence avec le stagiaire.

FICHE DE GUIDANCE N°..... à la date du

<u>Nom et prénom stagiaire</u>	<u>Nom et prénom du MS</u>
<u>Manquement</u>	<u>Solutions, moyens, conseils</u>
1. ATTITUDES DU STAGIAIRE	
2. PREPARATION : CONCEPTION ET PLANIFICATION DES SEANCES	
2.1. Concevoir les séances	
2.2. Planification des séances	
3. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES SEANCES	
3.1. Mettre en activité	
3.2. Observer et accompagner	
3.3. Maîtriser les contenus	
3.4. Gérer le groupe	

Signature Maître de stage et stagiaire

Annexe 4 : Évaluation Finale du stage

La grille d'évaluation doit être complétée :

- Mi-stage : en auto-évaluation par le stagiaire qui devra alors la soumettre au MS afin qu'il puisse l'analyser et cibler les points d'amélioration.
- Fin de stage par le MS : afin d'évaluer le stagiaire.

Evaluations

- **AM** (ACQUIS avec une certaine MAITRISE) : le stagiaire peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition
- **A** (ACQUIS) : le stagiaire répond régulièrement à ce qui est attendu. Il est en situation de réussite / de validation
- **EVA** (En VOIE d'Acquisition) : le stagiaire n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment et de manière instable. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation
- **NA** (NON ACQUIS) : le stagiaire n'a pas ou très rarement développé la compétence attendue

La partie grisée de la grille, les 3 items DOIVENT être MINIMUM d'un niveau ACQUIS (A) étant donné que ce sont des éléments incontournables à l'évaluation. En cas d'échec, dans un de ces items, le stage sera automatiquement en échec.

Règles d'évaluation

AM	Si max 1 item NA et min 12 items AM ou max 4 items EVA et min 12 items AM
A	Si max 1 item NA et 7 items EVA ou max 8 items EVA
EVA	Si + de 8 items < A (EVA et NA cumulés)
NA	Si + de 2 items NA ou si 1EVA/NA dans les cases grises

Evaluation finale de stage (MSIni)	Stagiaire	Nom			
		Prénom			
1. ATTITUDES DU STAGIAIRE					
1.4. Attitudes professionnelles		NA	EVA	A	AM
■ Adopter une attitude professionnelle par rapport au MS et au public cible ET prévenir pour les horaires, les absences ET soumettre les préparations AVANT la prestation, etc.					
■ Interroger au préalable le MS pour obtenir des informations sur le niveau du public cible, sur la planification en cours, sur le matériel disponible, etc.					
1.2. Attitudes réflexives		NA	EVA	A	AM
■ Recevoir des critiques et réagir constructivement					
■ Détecter les points forts et faibles des contenus et de l'organisation d'une séance et donner des pistes d'ajustement (adaptations selon les problèmes observés ...)					

2. PREPARATION : CONCEPTION ET PLANIFICATION DES SEANCES					
2.4. Planification des séances		NA	EVA	A	AM
■ Prévoir une évolution au cours des séances en fonction du/des objectifs					
■ Prévoir le matériel et l'organisation spatio-temporelle de la séance					
2.5. Concevoir des séances		NA	EVA	A	AM
■ Prévoir des consignes claires, qualitatives (sécurité, exécution, ...)					
■ Décrire un objectif (but) précis de la séance et proposer des situations en rapport avec l'objectif de la séance					
■ Proposer des situations adaptées au niveau du public cible AVEC des variantes (S+1 et S-1).					
■ Proposer des situations concrètes, motivantes et pertinentes (utiliser le jeu comme moyen d'apprentissage)					

3. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES SEANCES					
3.1. Mettre en activité		NA	EVA	A	AM
■ Introduire, proposer une mise en contexte (donner du sens et dire le « pourquoi »)					
■ Savoir susciter le silence et attention par la maîtrise des temps d'arrêt					
■ S'exprimer de manière adaptée avec clarté, précision et concision (vocabulaire imagé, spécifique ...)					
■ Avoir une présence dynamique et active (posture, gestes, regards, etc.)					
■ Mettre rapidement tout le monde en activité et privilégier le temps de pratique					

3.2. Observer et accompagner	NA	EVA	A	AM
■ Prendre du recul pour observer le public cible				
■ Ajuster ou transformer le dispositif, modifier les consignes				
■ Différencier les registres et les formes d'intervention (encouragements, feedbacks, arrêts-relances, rappels à l'ordre, ajustements individuels)				
■ Repérer avec précision les erreurs dans l'exécution de la tâche				
■ Être capable de proposer des remédiations adéquates face aux erreurs d'exécution				
3.3. Maîtriser les contenus	NA	EVA	A	AM
■ Maîtriser les connaissances théoriques et techniques des disciplines : • Natation • Vélo • Course à pied				
■ Démontrer correctement personnellement ou avec une personne tierce (orientation par rapport au groupe, gestes précis)				
3.4. Gérer le groupe	NA	EVA	A	AM
■ Faire respecter les règles préalablement énoncées et adoptées				
■ Être capable de s'imposer, se positionner (attitude dynamique, bonne implication, voix calme, posée et audible)				
■ Manifester du plaisir tout au long de la séance (sourire ...)				

4. EVALUATION	
STAGE : 28h à réaliser, minimum 14 séances, dont minimum 6h sous la supervision d'un MS avalisé par la LF3	Maître de stage (M.S.)
	Nom
	Prénom
	Club
	Diplôme
Cette grille d'évaluation complétée et signée est à intégrer au dossier de stage.	Certifie que le stagiaire a effectué ses 14 séances de stage minimum avec le public visé par la formation MSInI
Bilan du stage réservé à la LF3	Date et signature du M.S.
Réussite Refus	

Synthèse des évaluations :

Nombre de NA	Nombre de EVA	Nombre de A	Nombre de AM

Annexe 5 : Rapport de stage

	Rapport de Stage Moniteur Sportif Initiateur en triathlon	
---	---	---

Le stagiaire :

Le maître de stage :

Lieu :

Dates de stage :

- 1) Introduction :
- 2) Contexte :
- 3) Projet et objectif :
- 4) Intervention : en résumé
 - a. Public visé
 - b. Votre intervention
 - c. Programmation de vos interventions et des contenus abordés
- 5) Terrain : en résumé
 - a. Expérience de terrain
 - b. Difficultés rencontrées
 - c. Amélioration et adaptation
 - d. Gestion du groupe
- 6) Conclusions personnelles :
 - a. Résultat des compétences acquises
 - b. Analyse des pistes d'amélioration

9.5 Grille évaluation Rapport de stage MSinitiateur Triathlon

Evaluation	Candidat	Nom			
		Prénom			
1. COMPLÉTUDE et JUSTESSE					
1.5. Le rapport reprend l'ensemble des points obligatoires :		NA	EVA	A	AM
<u>Introduction</u> <u>Contexte</u> <u>Projet et objectif</u>					
<u>Intervention : en résumé</u>					
Public visé					
Votre intervention					
Programmation de vos interventions et des contenus abordés					
<u>Terrain : en résumé</u>					
Expérience de terrain					
Difficultés rencontrées					
Amélioration et adaptation					
Gestion du groupe					
<u>Conclusions personnelles</u>					
Résultat des compétences acquises					
Analyse des pistes d'amélioration					
NB : S'il manque un élément des 6 points majeurs → NA pour cette partie.					
■ Commentaires éventuels du correcteur					
2. COHÉRENCE et PERTINENCE					
2.6. Cohérence du carnet au regard du contexte et du public		NA	EVA	A	AM
<u>Au regard du contexte de stage</u>					
<u>Au regard du public cible</u>					
<u>Au regard de la philosophie de la formation et des contenus enseignés dans les CS</u>					
■ Commentaires éventuels du correcteur					
3. EVALUATION DU RAPPORT					
Synthèse des évaluations	AM	Si 2 AM			
	A	Si 1 AM ou A en partie 1 et 1 A en partie 2			
	EVA	Si 1 AM ou A en partie 1 et 1 EVA en partie 2			
	NA	Si NA ou EVA en partie 1 (quel que soit la partie 2) OU si AM ou A en partie 1 mais NA en partie 2			
	NOTE OBTENUE :				
Date et signature du Formateur					

